

d'Addis-Abeda. L'Organe encourage le Gouvernement à procéder à des études périodiques de la prévalence de l'abus et à renforcer ses capacités de traitement des toxicomanes, et l'invite à promouvoir l'usage rationnel des analgésiques opioïdes, conformément aux directives publiées par l'OMS sur ce sujet.

342. En octobre 2008, l'Organe a envoyé une mission à Maurice, qui est partie à tous les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et qui a adopté une législation complète en la matière. L'Organe encourage le Gouvernement mauricien à créer un mécanisme d'échange d'informations et de coordination, intégrant tous les organes, services et organismes s'occupant d'activités de contrôle des drogues. Concernant la contrebande de buprénorphine (Subutex©) à destination de Maurice, l'Organe invite le Gouvernement mauricien à poursuivre sa coopération avec les pays européens afin de lutter efficacement contre ce problème.

343. L'abus de drogues par injection, en particulier d'héroïne, constitue un problème à Maurice. L'Organe félicite le Gouvernement mauricien pour la vaste gamme de services de réduction de la demande offerte aux toxicomanes. Il recommande qu'un soutien psychosocial plus soutenu soit apporté aux usagers de drogues et espère que les mesures prises pour prévenir la propagation du VIH/sida n'encourageront ni ne faciliteront l'abus de drogues.

B. Amériques

Amérique centrale et Caraïbes

1. Principaux faits nouveaux

344. Le trafic de substances placées sous contrôle contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine se développe en Amérique centrale. Depuis que le Mexique a renforcé sa réglementation pour prévenir le détournement de ces précurseurs, les organisations criminelles ont mis à profit le laxisme du contrôle des ventes à proximité de la frontière sud du pays pour se procurer des drogues contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine et installer des laboratoires de méthamphétamine dans la sous-région.

345. La région de l'Amérique centrale et des Caraïbes reste un circuit important pour le trafic de drogues illicites en provenance de l'Amérique du Sud et à

destination de l'Amérique du Nord et de l'Europe. En dépit des efforts des autorités pour combattre ce problème, divers éléments indiquent que le trafic de drogues progresse dans certaines régions de l'Amérique centrale, ainsi qu'en République dominicaine et en Haïti. Conséquence de l'augmentation du trafic de drogues, l'abus de drogues et la criminalité sont en hausse en République dominicaine.

346. L'Organe prend note du nombre croissant d'activités régionales de coopération organisées par les gouvernements, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) et l'ONUDC ainsi que de l'assistance accrue fournie par des pays en dehors de la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Il salue la Déclaration du 18^e Sommet ibéro-américain tenu à San Salvador en octobre 2008 dans laquelle les membres de l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI) sont convenus de renforcer le rôle de l'éducation en tant qu'instrument de développement dans la région et de favoriser la coopération technique pour lutter contre la criminalité organisée.

347. En Amérique centrale, les maras, ou gangs des rues, continuent d'être associés aux réseaux internationaux de trafic de drogues. Environ 5 000 gangs d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras opèrent au Mexique où certains d'entre eux sont désormais impliqués dans des opérations criminelles avec les organisations de trafic de drogues mexicaines. D'après les autorités mexicaines et celles de pays d'Amérique centrale, des groupes criminels organisés basés au Mexique recrutent depuis 2007 des membres de gangs d'El Salvador et du Guatemala.

348. L'accroissement des expulsions des États-Unis au cours des trois dernières années a obligé un plus grand nombre de membres de gangs à revenir dans des pays comme El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua. 75 % des gangs d'Amérique centrale sont liés à d'autres gangs et groupes criminels aux États-Unis. Les membres de gangs expulsés tentent généralement de revenir illégalement aux États-Unis et ceux qui y parviennent consolident leurs réseaux opérationnels et les étendent à des activités telles que la contrebande de drogues, renforçant ainsi les associations criminelles internationales.

349. La corruption, le manque de ressources financières des systèmes judiciaires, la perte de

confiance des populations et la faiblesse des services de détection et de répression sapent les efforts déployés pour renforcer la politique de contrôle des drogues en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Le blanchiment d'argent a eu des incidences sur les activités criminelles aux niveaux régional et national. Des mesures sont prises dans les pays des Caraïbes pour lutter contre le blanchiment d'argent et, dans certains cas, pour assurer la saisie du produit de la criminalité liée aux drogues. La législation nationale nécessite toutefois d'être mise à jour et appliquée plus rapidement. L'Organe encourage les autorités des pays de la région qui ne l'ont pas encore fait à adopter une législation prévoyant des mesures de confiscation civile et des programmes anticorruption pour renforcer les institutions financières, et à multiplier et poursuivre les activités dans le domaine de la lutte contre la drogue.

2. Coopération régionale

350. En août 2007, la CICAD a organisé à Antigua (Guatemala), avec l'assistance du Gouvernement espagnol et de l'ONUDC, une simulation d'enquête s'appuyant sur un cas réel de blanchiment d'argent. Cette enquête visait à améliorer la coordination entre les agents de la force publique, les procureurs et les analystes du renseignement. Des experts du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama y ont participé.

351. La CICAD, en partenariat avec un centre de stratégie basé aux États-Unis, a commencé à mettre en œuvre au Costa Rica un programme pilote sur la culture de la légalité qui consiste en un programme scolaire visant à promouvoir le respect de la loi auprès des adolescents. À Guazapa (El Salvador), un soutien technique et financier a été accordé à un centre d'information pour les jeunes qui propose des formations professionnelles, des conseils aux familles et des interventions familiales, ainsi que des ressources, pour prévenir l'abus de drogues et la violence. Fin 2007, la CICAD avait formé 500 conseillers au traitement de l'abus de drogues à El Salvador et 150 au Guatemala.

352. Dans le cadre du programme de réduction de la demande de la CICAD, un programme de certification professionnelle a été lancé en 2008 à l'Université Quisqueya en Haïti. Le programme de prévention "Lions" de la CICAD, élaboré par la Fondation du

Lions Clubs International, est un programme scolaire de prévention de l'abus de drogues fondé sur l'acquisition des compétences de vie qui a été mis en place dans différents États membres de l'Organisation des États américains (OEA) depuis 2005. Ce programme a été lancé en République dominicaine en 2007-2008 sous l'égide de la CICAD. Antigua-et-Barbuda, la Dominique, le Panama et la République dominicaine ont reçu une assistance technique de la CICAD pour élaborer leurs stratégies et plans nationaux de lutte contre la drogue. Des pays des Caraïbes ont par ailleurs bénéficié d'une formation aux méthodes de gestion des projets en vue de renforcer les ressources humaines au sein des commissions nationales de lutte contre la drogue.

353. En 2007, la CICAD a célébré le dixième anniversaire du Mécanisme d'évaluation multilatéral, instrument conçu pour évaluer les progrès de l'action du Gouvernement. En 10 ans, ce Mécanisme, adopté par les États membres de l'OEA et mis en œuvre par la CICAD, s'est avéré un outil efficace pour traiter des problèmes liés aux drogues dans les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. Ses rapports sont régulièrement affichés sur le site Web de la CICAD. Au cours du deuxième semestre de 2007, des membres du Mécanisme d'évaluation multilatéral se sont rendus au Panama en vue de promouvoir cet outil dans le pays et de former le personnel des organismes nationaux qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la drogue. Les représentants du Mécanisme ont participé à une réunion des observatoires caribéens des drogues tenue à la Grenade en septembre 2007. Cette réunion, organisée en partenariat avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM), visait à faire le point des travaux de recherche et des pratiques en matière de politiques relatives à l'abus de drogues. Les représentants ont également organisé un atelier de formation en Haïti destiné aux organismes nationaux qui collaborent avec le Mécanisme (voir par. 478 ci-dessous).

354. Le premier forum interrégional de la CICAD et de l'initiative de jumelage de villes de l'Union européenne s'est tenu à Saint-Domingue en avril 2008. Cette initiative regroupe des villes européennes et des villes d'Amérique latine et des Caraïbes, l'objectif étant de leur permettre de trouver des solutions conjointes en vue d'améliorer les stratégies de traitement de l'abus de drogues. Vingt-quatre villes d'Amérique latine et des Caraïbes ont envoyé des

représentants au forum sur les politiques publiques en matière d'abus de drogues et 18 délégations de villes européennes y ont assisté.

355. En 2007, la CICAD a collaboré avec des organisations, des conseils et des centres basés dans les Caraïbes, notamment le Conseil de détection et de répression douanières des Caraïbes à Sainte-Lucie et le Centre régional des Caraïbes de formation à la lutte antidrogue en Jamaïque, en vue de mettre en place des programmes et des initiatives visant à aider les États membres à réduire la fabrication, la distribution et l'offre de drogues illicites. En avril 2008, 16 agents des services de détection et de répression de la Jamaïque et 18 agents d'autres pays des Caraïbes ont participé à Kingston à une formation de deux semaines sur des sujets associés au contrôle des précurseurs. Cette formation était le fruit d'une collaboration entre le Gouvernement jamaïcain, l'OEA, la CICAD ainsi que le Gouvernement canadien (moyennant le soutien de la Gendarmerie royale du Canada).

356. En septembre 2007, les Gouvernements jamaïcain et américain ont signé un accord modifiant et amendant l'accord antistupéfiants qui avait été conclu par les deux pays en 2001. En vertu de cet accord, la Jamaïque doit recevoir 35 millions de dollars supplémentaires des États-Unis pour lutter contre le trafic illicite de stupéfiants. Quatorze millions de dollars en tout seront consacrés à la formation, à l'équipement et aux véhicules en vue d'améliorer la sécurité aérienne et portuaire.

357. Le groupe conjoint du Cuscatlán a été créé par les autorités salvadoriennes et guatémaltèques, avec l'aide des États-Unis, pour permettre des opérations d'inspection de navires, de surveillance ainsi que de patrouille maritime et aérienne visant à intercepter des envois de drogues illicites sur les côtes salvadoriennes. Le secrétariat exécutif de la Commission contre les dépendances et le trafic de drogues illicites du Guatemala a signé un accord avec l'organisation non gouvernementale Fondation salvadorienne de lutte contre les drogues (FUNDASALVA) en vue de dispenser à 38 spécialistes en El Salvador, avec le soutien des États-Unis, un programme de formation d'un an au traitement de l'abus de drogues.

358. Dans le cadre de l'Initiative de Mérida, élaborée par les Présidents du Mexique et des États-Unis et incorporée dans la législation en juin 2008, le Gouvernement des États-Unis mettra en 2008

65 millions de dollars des États-Unis à la disposition de la République dominicaine, d'Haïti et de pays d'Amérique centrale. Ces fonds sont principalement destinés à l'organisation de formations et à la fourniture de matériel pour plusieurs activités dans le domaine de la lutte contre la drogue. Le programme dispose également de fonds pour appuyer les efforts déployés par la CICAD en matière de réduction de la demande (voir par. 421 ci-dessous).

359. En juin 2007, l'Assemblée générale de l'OEA a adopté une résolution visant à promouvoir la coopération, y compris au niveau régional, pour s'attaquer au problème des bandes armées criminelles. Dans cette résolution, l'Assemblée a décidé de demander au Conseil permanent de procéder à la création d'un groupe de contact composé des États membres concernés par le phénomène des bandes armées et de tenir une réunion spéciale avec les États membres, d'autres organismes du Système interaméricain, des organisations internationales et des représentants de la société civile pour analyser le problème des bandes armées dans une optique multidisciplinaire.

360. Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2007, des enquêteurs, des procureurs et des juges de la République dominicaine ont participé au Programme d'assistance juridique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'ONUDC, qui comprend une formation aux procédures judiciaires, à la gestion des affaires, à l'obtention de preuves indirectes et à la réalisation d'enquêtes spéciales. L'International Association of Drug Treatment Courts qui promeut, dans la région, le recours à des juridictions spécialisées dans les affaires de toxicomanie, a également été associé à la formation.

361. Le Gouvernement hondurien a participé à un projet sur le contrôle des substances associant le Groupe méso-américain de contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs. Ce projet a été mis en place en Amérique centrale par l'ONUDC avec le soutien du Gouvernement mexicain et de la Comisión Centroamericana Permanente para la Erradicación de la Producción, Tráfico, Consumo y Uso Ilícito de Estupefacientes y Sustancias Psicotrópicas, et il a été approuvé par les Gouvernements costaricien, guatémaltèque, hondurien, nicaraguayen, panaméen et salvadorien. La Commission a tenu une réunion à Panama en

janvier 2008 pour élaborer un plan d'action régional pour la période 2009-2013.

362. La coordination et la coopération entre les instituts de criminalistique d'un certain nombre de pays d'Amérique centrale, dont le Costa Rica, le Guatemala et le Honduras, ont été renforcées grâce à leur représentation au sein du réseau ibéro-américain d'instituts de criminalistique (Academia Iberoamericana de Criminalística y Estudios Forenses) et à l'échange de connaissances spécialisées avec les instituts de criminalistique d'autres pays latino-américains, de l'Espagne et du Portugal.

363. Lors d'une réunion tenue au Belize en juin 2007, les Présidents du Belize et du Mexique ont décidé de renforcer l'état de droit à la frontière qui sépare leurs pays et d'améliorer la coopération dans la lutte contre des menaces communes telles que le trafic de drogues, le terrorisme et la contrebande. Les deux Présidents se sont déclarés résolus à renforcer la coopération pour lutter contre la criminalité internationale par le biais d'un traité d'entraide judiciaire en matière pénale.

364. À Trinité-et-Tobago, des projets de renforcement des capacités ont été mis en place sous l'égide du Groupe de Dublin. Les projets, qui ont pour but de soutenir l'unité spéciale de lutte contre la criminalité de Trinité-et-Tobago, sont axés sur la détection et la répression et sont destinés aux avocats, aux procureurs et aux juges.

365. Le Sommet régional sur la drogue, la sécurité et la coopération s'est tenu à Saint-Domingue en mars 2007. Des représentants de la Colombie, d'Haïti, de la République dominicaine et de la Trinité-et-Tobago y ont participé. Lors de cette réunion, des questions comme la coopération et l'échange d'informations en matière de contrôle des drogues ont été abordées.

366. Les États membres de la CARICOM ont renforcé les mécanismes de coopération à l'appui de la sécurité et reconnu que le trafic de drogues représentait une menace majeure. Dans le cadre des mesures de sécurité appliquées à l'occasion d'un grand événement sportif qui s'est tenu en 2007 (la Coupe du monde de cricket), l'accès à la base de données documentaire d'INTERPOL a été étendu aux bureaux présents dans les ports et un dispositif a été élaboré pour échanger des informations sous-régionales sur les questions maritimes.

3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

367. Des mesures visant à réduire la participation de gangs de jeunes aux activités d'organisations internationales de trafic de drogues sont actuellement adoptées en Amérique centrale. En 2007, la police nicaraguayenne a identifié 21 gangs et 48 groupes criminels associés à des gangs. Au Nicaragua, la Direction des affaires concernant les jeunes a envoyé des équipes multidisciplinaires là où opéraient ces gangs. Onze gangs totalisant environ 800 membres ont ainsi pu être démantelés en 2007. L'Organe constate avec inquiétude que, malgré ces efforts, les gangs nicaraguayens participent de plus en plus à des activités criminelles.

368. Le Gouvernement hondurien s'est attaqué au problème des gangs de jeunes en mettant en place des programmes éducatifs. Au cours du premier semestre de 2007, près de 9 000 enfants, adolescents et parents ont participé à des programmes de lutte contre la violence et de prévention des problèmes liés aux gangs, qui avaient été organisés par des membres de la police de prévention. D'autres formations ont été mises sur pied pour les juges, les procureurs et les agents des services de détection et de répression.

369. Par ailleurs, les gouvernements et des associations religieuses ainsi que d'autres organisations non gouvernementales et des institutions charitables de pays d'Amérique centrale, telles que Bienvenido a Casa et Homies Unidos en El Salvador, continuent de s'appuyer sur les programmes existants pour aider les anciens membres de gangs à se réinsérer socialement dans leur pays d'origine après leur expulsion des États-Unis.

370. En août 2008, les services de détection et de répression guatémaltèques ont lancé des opérations spéciales consistant à patrouiller à la frontière avec le Mexique en vue de détecter des activités illégales comme le trafic de drogues et d'armes. En mai 2008, les autorités guatémaltèques ont commencé à travailler à un nouveau plan national de prévention en matière de drogues, qui vise les personnes de 16 à 35 ans, le groupe d'âge le plus touché par l'abus et le trafic de drogues. En outre, le Gouvernement guatémaltèque a créé un bureau qui fournit une assistance juridique dans les cas de corruption.

371. Le 19 juin 2008, le Ministère bélizien de la santé a publié un décret ministériel pour renforcer les contrôles sur l'éphédrine. La nouvelle législation rend obligatoires l'obtention d'une autorisation spéciale pour le commerce de cette substance et l'envoi d'une notification préalable à l'exportation aux pays importateurs. Elle interdit aussi l'importation ou l'exportation de pseudoéphédrine en grandes quantités et sous forme de doses pharmaceutiques. Le 13 août 2008, le Gouvernement salvadorien a rendu public un règlement sur la manipulation et le contrôle de la pseudoéphédrine sous forme de matière première ou dans des produits pharmaceutiques. Les fabricants de préparations pharmaceutiques en El Salvador ont en outre 12 mois pour trouver un substitut à la pseudoéphédrine dans les médicaments en vente libre. En 2007, le Gouvernement nicaraguayen a inscrit l'éphédrine et la pseudoéphédrine sur la liste des substances placées sous contrôle en vertu de la loi sur les médicaments et les pharmacies. L'Organe encourage vivement les gouvernements de tous les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes à adopter et à appliquer des mesures législatives pour lutter contre l'augmentation des détournements de précurseurs dans la région.

372. En 2006, un institut de criminalistique (Instituto Nacional de Ciencias Forenses) a été créé au Guatemala afin de renforcer les capacités en la matière. Cet institut a officiellement entamé ses travaux en juillet 2007, avec un important soutien de divers donateurs, dont l'Allemagne et la Commission européenne. Il est actuellement dirigé par un comité scientifique d'experts en criminalistique venus de Colombie et d'Espagne et également de Puerto Rico.

373. Le Gouvernement hondurien a créé une équipe spéciale dans la zone de La Mosquita qui est utilisée pour le trafic de cocaïne par voies maritime et aérienne. En 18 mois, l'équipe spéciale a saisi 11 tonnes de cette substance. La Direction de la lutte contre les stupéfiants, rattachée au Ministère public du Honduras, a créé une division spéciale chargée d'enquêter sur le trafic de drogues par mer.

374. En 2008, dans le cadre d'un projet pilote conçu par un groupe d'étude de la CICAD, une évaluation de l'abus de drogues chez les prisonniers a démarré au Costa Rica. Au cours des trois dernières années, ce pays a mis en place avec succès un modèle global pour le traitement de la toxicomanie.

375. En juillet 2008, le Président de la République dominicaine a lancé un plan stratégique national de lutte contre la drogue pour la période 2008-2012. Ce plan comprend des lignes directrices pour renforcer les institutions, revoir le cadre juridique, mettre en œuvre des politiques publiques et créer un institut national d'information et de recherche. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place un plan visant à assurer la sécurité des citoyens et un décret présidentiel a été publié pour créer un conseil national chargé de cette question.

376. Le Gouvernement dominicain a également créé une unité militaire spéciale pour lutter contre la traite d'êtres humains et le trafic de drogues et d'armes à feu aux frontières. Cette unité, baptisée Cuerpo Especializado de Seguridad Fronteriza, a démarré ses opérations en septembre 2007 en déployant 200 soldats le long de la frontière commune avec Haïti. En outre, le Gouvernement dominicain a fourni huit avions pour lutter contre le trafic de drogues.

377. Pour faire en sorte que les informations relatives aux notifications préalables à l'exportation de substances placées sous contrôle soient convenablement traitées, la Direction générale des douanes de la République dominicaine a entrepris d'appliquer le dispositif de déclaration douanière unique, par voie électronique. La Direction générale va investir plus de 20 millions de dollars des États-Unis pour élaborer un système de traitement électronique. Le projet, qui comprend la fourniture de nouveaux équipements, des programmes informatiques et des formations pour le personnel, est soutenu par le Fonds de coopération pour le développement économique de la République de Corée.

378. En 2006, le Gouvernement dominicain a lancé une opération anticorruption parmi les services de lutte contre la drogue. Selon les informations communiquées par le Gouvernement, à l'issue de cette opération qui visait entre autres à régler les problèmes d'indiscipline et d'incompétence, 5 000 personnes ont été sanctionnées et renvoyées de la Direction nationale de contrôle des drogues et certaines d'entre elles ont été inculpées de trafic de drogues. L'Organe prend note des efforts déployés par la République dominicaine pour combattre la corruption, le trafic de drogues et la violence.

379. En Haïti, la sécurité reste fragile en partie à cause du trafic ininterrompu de drogues et d'armes à feu.

Dans sa résolution 1780 (2007), le Conseil de sécurité a notamment invité les États membres, en coordination avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH), à collaborer avec le Gouvernement haïtien pour enrayer les trafics transfrontières illicites de stupéfiants et d'armes et d'autres activités illégales.

380. La Trinité-et-Tobago s'applique actuellement à éradiquer les cultures illicites de cannabis. En novembre 2007, des représentants du Gouvernement et d'organisations non gouvernementales ont participé à un atelier pour finaliser l'élaboration d'un plan national de lutte contre la drogue pour la période 2008-2012.

381. En 2008, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a adopté une législation visant à accroître l'efficacité de la Commission des services financiers en lui donnant le pouvoir de sanctionner les institutions financières impliquées dans des activités de blanchiment d'argent.

382. En Jamaïque, après avoir été bloquée pendant des années au Parlement, la loi sur le produit du crime a été approuvée par le Sénat. Cette loi, en vigueur depuis mai 2007, contient des éléments de la précédente loi contre le blanchiment d'argent et permet le recouvrement des biens liés à des activités criminelles. Le Gouvernement a promis de réformer l'actuel système judiciaire. En mai 2007, le groupe d'étude chargé de la réforme du système judiciaire jamaïcain a publié un rapport préliminaire et proposé des lignes directrices pour apporter des améliorations dans des domaines tels que le principe de responsabilité et la transparence. Afin de combattre une nouvelle menace, à savoir l'utilisation d'Internet pour faire de la publicité pour des drogues placées sous contrôle et se les procurer, des experts des enquêtes relatives à Internet ont dispensé une formation à des membres de la Police nationale (Jamaica Constabulary Force). Une nouvelle base d'opérations, ouverte par la Police nationale à Saint-Thomas en décembre 2007, est principalement chargée d'assurer la sécurité sur la côte est et de la protéger contre le trafic de drogues illicites et d'armes à feu.

383. Le troisième anniversaire de l'opération Kingfish, initiative majeure regroupant les services de détection et de répression du Canada, des États-Unis, de la Jamaïque et du Royaume-Uni a été célébré en 2007. Plus de 2 000 interventions ont été menées dans le

cadre de cette opération et plus de 13 tonnes de cocaïne et 12 tonnes de cannabis ont été saisies.

4. Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

384. La situation géographique de l'Amérique centrale et des Caraïbes en fait une importante zone de transit et de stockage des envois de drogues en provenance de l'Amérique du Sud et à destination du Mexique, y compris des envois dont les États-Unis et des pays européens sont la destination finale. Le trafic de drogues a eu un impact sur l'abus de drogues et sur la criminalité associée aux drogues dans la région, et a amplifié les activités de blanchiment d'argent, en particulier dans les Caraïbes.

385. Le trafic de drogues par voie terrestre continue de poser un problème aux autorités des pays d'Amérique centrale. Selon l'ONUDD, 18 % de la cocaïne introduite en contrebande au Mexique provient du Belize et du Guatemala. Il semblerait que le trafic de drogues empruntant cet itinéraire soit en progression et que le Belize fasse office de zone de transbordement pour les envois de cocaïne entrant en Europe via l'Afrique occidentale (voir par. 324 ci-dessus).

386. D'après le Gouvernement bélizien, les organisations criminelles mexicaines se tournent de plus en plus vers le territoire du Belize pour entreposer des drogues illicites et coordonner des opérations de trafic de drogues. Dans le cadre de sa stratégie régionale pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, l'ONUDD collabore actuellement avec le Gouvernement bélizien pour renforcer l'état de droit et lutter contre la criminalité organisée.

387. Étant donné que les voies maritimes empruntées pour le trafic de drogues sont de plus en plus surveillées, les trafiquants utilisent maintenant des avions légers volant à basse altitude en plus d'autres types d'avion. Des vedettes rapides sont toujours utilisées pour faire circuler des drogues en contrebande dans les Caraïbes. Les envois de drogues illicites sont généralement dissimulés dans des bagages personnels, des boîtes de conserve ou des conteneurs industriels. Le recours à des "mules", à savoir des personnes qui passent des drogues en contrebande après les avoir ingérées, continue néanmoins.

388. La Jamaïque reste le principal producteur et exportateur de cannabis en Amérique centrale et dans

les Caraïbes. En dépit des mesures d'éradication, d'importantes saisies et de nombreuses arrestations, cette plante est cultivée illicitement dans la plupart des régions du pays. Les envois de cannabis qui quittent la Jamaïque à destination de pays nord-américains ou européens passent par les Bahamas, Haïti et la République dominicaine. Le cannabis est produit aux fins de la consommation locale dans d'autres pays des Caraïbes, notamment la Barbade, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Trinité-et-Tobago. Selon le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago, les cultures illicites de plantes de cannabis couvrent une surface d'environ 145 hectares dans le pays.

389. Le Guatemala est le seul pays d'Amérique centrale et des Caraïbes où la production illicite de pavot à opium est significative. Selon le Gouvernement guatémaltèque, la quantité totale de pavot à opium éradiqué en 2008 a augmenté par rapport à 2007; la culture illicite de pavot à opium a également progressé en 2008. L'Organe exhorte le Gouvernement à lui fournir des renseignements détaillés sur la superficie totale consacrée à la culture illicite de pavot à opium dans le pays ainsi que sur la superficie totale éradiquée.

390. D'après les autorités guatémaltèques, la quantité de cocaïne saisie au cours du premier trimestre de 2008 dépasse celle des années 2006 et 2007 combinées. En une seule opération, l'armée et la police nationale ont saisi 1 136 kg de cette substance dans la zone de San Andrés (Petén). La drogue se trouvait à bord d'un petit avion en partance pour le Mexique. Le Gouvernement guatémaltèque a signalé qu'entre janvier et avril 2008, 1 511 kg de cocaïne, plus de 59 000 plants de cannabis et plus de 161 millions de plants de pavot à opium avaient été saisis.

391. Au cours du premier semestre de 2007, les autorités panaméennes ont signalé avoir saisi 17 872 kg de cocaïne, 1 221 kg de cannabis et environ 31 kg d'héroïne. Dans le cadre d'une opération conjointe, les autorités du Costa Rica, des États-Unis et du Nicaragua ont saisi 250 kg de cocaïne au Nicaragua en novembre 2007.

392. Les autorités costariciennes ont signalé une nette augmentation des saisies de cocaïne et d'héroïne, principalement sur des voies maritimes. Les trafiquants de drogues colombiens continuent d'engager des pêcheurs du Costa Rica et d'utiliser leurs bateaux pour leurs opérations. En 2007, 2 tonnes de cocaïne ont été

confisquées en Europe à l'occasion de 146 saisies au total visant des envois en provenance du Costa Rica. La majorité des saisies opérées sur des envois en provenance du Costa Rica ont été signalées par l'Espagne, suivie par les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique. La plupart de ces saisies concernaient des envois par courrier.

393. Le trafic de drogues a progressé au Honduras, principalement dans le nord (Cortés, Colón, Atlántida) et le long de la frontière avec le Nicaragua. Les plus grosses quantités de drogues entrent au Honduras par le département de Gracias a Dios, surtout par voie maritime ou aérienne. En mars 2007, 1 350 kg de cocaïne ont été saisis sur un petit avion en provenance de la République bolivarienne du Venezuela et 3 200 kg de cocaïne ont été saisis sur un bateau de pêche en mai 2007.

394. Haïti est une zone de transbordement majeure pour les envois de cocaïne d'Amérique du Sud à destination des États-Unis. Le trafic de drogues s'est développé le long de la frontière avec la République dominicaine. En mai 2007, les autorités haïtiennes et la police des Nations Unies ont arrêté 10 personnes, dont 4 agents de police, et saisi près de 420 kg de cocaïne, l'une des plus importantes saisies opérées au cours de la dernière décennie dans cette région.

395. Entre janvier et octobre 2008, les autorités dominicaines ont saisi 2 467 kg de cocaïne, 220,1 kg de cannabis, 95,7 kg d'héroïne et 15 949 unités d'"ecstasy". Au cours de la même période, 17 378 personnes ont été arrêtées pour des infractions liées à la drogue.

396. Le Gouvernement bahamien a signalé la saisie de 193 902 kg de cannabis et de 189,5 kg de cocaïne en 2007 dans le cadre de l'Entente opérationnelle Bahamas-Turques et Caïques (OPBAT).

397. En 2007, le Gouvernement cubain a signalé la saisie de 3 074,6 kg de stupéfiants, dont 2 126,9 kg de cannabis. Le cannabis et la cocaïne sont consommés en petites quantités, principalement à La Havane. Le Gouvernement lutte contre l'abus de drogues par le biais de programmes de prévention et de traitement sous la supervision de la Commission nationale antidrogue et avec la participation d'organismes politiques et civils.

398. L'offre de drogues dans les rues de la République dominicaine pose un problème de plus en plus aigu,

comme en témoigne la progression de l'abus. Environ 20 % des stupéfiants faisant l'objet d'un trafic dans ce pays sont utilisés pour payer les trafiquants de drogues. En effet, ces derniers se font payer non en espèces mais en drogues, ce qui développe les réseaux locaux de trafic de drogues et fait augmenter la demande locale. Le marché de drogues illicites qui se développe touche principalement la couche la plus pauvre de la population, ainsi que le montre la multiplication des actes de violence et des activités criminelles dans le pays. Le taux d'homicide en République dominicaine a augmenté de 66 % entre 2000 et 2007.

399. Selon les données les plus récentes dont dispose l'ONUDDC, en 2006, le taux de prévalence annuelle de cocaïne parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans en Haïti était de 0,9 %.

400. À Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Ministère de la santé et de l'environnement a lancé en 2007 l'Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves pour mesurer l'abus d'alcool, de drogues et d'autres substances, compte tenu également d'autres indicateurs tels que l'activité physique et la santé mentale. Les résultats ont montré que 19,9 % des élèves âgés de 13 à 15 ans avaient abusé de drogues au moins une fois au cours de leur vie.

401. Le cannabis est la drogue la plus consommée à la Trinité-et-Tobago. Les plantes de cannabis sont surtout cultivées localement, mais des variétés plus puissantes, en provenance de Saint-Vincent-et-les Grenadines, sont aussi introduites dans le pays. Selon les données issues du Programme national de prévention de l'alcoolisme et de l'abus de drogues, il n'existe que quelques cas d'abus d'héroïne dans le pays. Plusieurs initiatives de réduction de la demande sont en cours. Elles comportent des programmes destinés aux détenus, des campagnes de sensibilisation du public et des programmes réalisés en milieu scolaire. En outre, le Programme d'éducation pour éviter l'abus des drogues (DARE) est en cours de mise en œuvre à la Trinité-et-Tobago.

402. Le programme DARE est également exécuté dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes suivants: Barbade, El Salvador, Grenade, Nicaragua, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

403. L'Organe note avec préoccupation qu'aucune étude sur l'abus de drogues en Amérique centrale et

dans les Caraïbes n'a été publiée. Il salue donc l'initiative de l'Observatoire interaméricain sur les drogues, qui a annoncé qu'il élaborait un rapport comparatif sur l'abus de drogues chez les élèves dans les Caraïbes et une étude comparative de la situation en matière de drogues en Amérique centrale.

Substances psychotropes

404. L'Organe prend note avec préoccupation de la progression de l'abus de MDMA ("ecstasy") dans certains pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, en particulier El Salvador et le Guatemala. L'abus de MDMA est également en hausse en Jamaïque, surtout dans les zones touristiques de Negril et de Montego Bay. L'"ecstasy" disponible dans la région continue d'être introduite en contrebande depuis des pays européens ou, plus récemment, depuis le Canada (voir par. 419 à 457 ci-dessous).

405. Selon les données les plus récentes de l'ONUDDC, la République dominicaine est le pays des Caraïbes qui présente le taux de prévalence annuelle d'abus d'amphétamines (à l'exception de l'"ecstasy") le plus élevé, à savoir 1,1 %. Au cours des neuf premiers mois de 2007, 18 347 comprimés d'"ecstasy" ont été saisis dans le pays.

406. Selon l'ONUDDC, à la Barbade le taux de prévalence annuelle de l'abus d'amphétamines (à l'exception de l'"ecstasy") parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans s'élevait à 0,2 % en 2007; le taux d'abus d'"ecstasy" déclaré était de 0,5 % pour la même tranche d'âge.

407. Les autorités cubaines ont signalé des abus de substances psychotropes dans le pays; elles ont également noté que le niveau d'abus reculait grâce à de nouvelles mesures de contrôle. À la Trinité-et-Tobago, le Programme national de prévention de l'alcoolisme et de l'abus de drogues a permis de relever certains éléments indiquant un abus d'"ecstasy" dans le pays.

408. Selon certaines informations, des laboratoires de méthamphétamine sont actuellement mis sur pied en Amérique centrale. Deux laboratoires clandestins qui fabriquaient de l'"ecstasy" ont été découverts et démantelés à Tegucigalpa en août 2008.

Précurseurs

409. Les mesures récemment adoptées par le Mexique pour limiter l'offre de pseudoéphédrine ont eu une

incidence sur le trafic de précurseurs en Amérique centrale. Les agents des services de détection et de répression honduriens ont signalé une augmentation de la demande de médicaments contenant de la pseudoéphédrine disponibles en vente libre. Des citoyens d'autres pays, en particulier, ont acheté des quantités importantes de ces médicaments. En juin 2008, les autorités honduriennes ont saisi 1,2 million de comprimés de cette substance à l'aéroport de Tegucigalpa.

410. Les autorités salvadoriennes ont également signalé une augmentation de la demande de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine. Elles ont indiqué que des citoyens guatémaltèques et salvadoriens auraient fourni des précurseurs à des cartels mexicains.

411. En 2007, le Panama a signalé la saisie de 10 000 kg d'éphédrine et de plus de 1 000 litres d'acide chlorhydrique. Le Costa Rica a signalé la saisie de 2,8 kg de pseudoéphédrine. Au Belize, les autorités sanitaires ont noté une augmentation des importations de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine et elles surveillent actuellement la distribution de ces préparations pour prévenir leur détournement.

412. Dans les pays d'Amérique centrale, des mesures sont prises pour lutter contre l'augmentation des détournements de précurseurs utilisés dans la fabrication de drogues illicites; certains pays des Caraïbes, comme Antigua-et-Barbuda, la Barbade et la Grenade, disposent de mécanismes réglementant l'utilisation et la distribution des produits chimiques placés sous contrôle. Dans l'ensemble de la région, toutefois, le mouvement des précurseurs n'est pas convenablement surveillé et réglementé en raison de la faiblesse des infrastructures et de l'insuffisance de fonds. L'Organe encourage les gouvernements des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes à adopter une législation pertinente, à renforcer la législation en vigueur et à élaborer un mécanisme de coopération régionale pour prévenir le trafic et le détournement des précurseurs.

Amérique du Nord

1. Principaux faits nouveaux

413. En Amérique du Nord, c'est la domination de la production et du trafic de drogues illicites par la criminalité organisée, et la violence croissante des combats entre cartels de la drogue et entre trafiquants et agents des services de détection et de répression, en particulier au Mexique, qui constituent le plus gros problème. Du côté de la demande, une réorientation marquée des types de consommation vers les médicaments de prescription est observée aux États-Unis. Le Canada, importateur et consommateur traditionnels d'"ecstasy", est désormais un gros fabricant et exportateur de cette drogue.

414. Dans ses tentatives de lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues, le Gouvernement mexicain se heurte à l'opposition violente des cartels de la drogue. Il a déployé plus de 12 000 militaires et fait appel aux agents de sept services de l'État, dépensant plus de 2,5 milliards de dollars en 2007 (24 % de plus qu'en 2006), pour améliorer la sécurité et réduire la violence liée à la drogue. Les cartels ont réagi avec une violence jamais vue et le nombre de victimes d'homicides, y compris parmi les hauts officiers de la police fédérale, a plus que doublé en 2007 et en 2008 par rapport aux années précédentes, du fait que les services fédéraux interviennent dans des États où la corruption avait jusqu'à présent permis aux trafiquants de drogues d'opérer dans une quiétude relative.

415. Les groupes criminels organisés continuent de contrôler le trafic de drogues en Amérique du Nord: la présence des groupes de trafiquants mexicains se fait fortement sentir au Mexique et aux États-Unis, alors que l'influence croissante des organisations asiatiques de narcotrafiquants se remarque au Canada et aux États-Unis. Les organisations colombiennes continuent de concentrer leur activité sur le trafic de cocaïne et d'héroïne, mais des groupes mexicains ont repris des groupes criminels organisés colombiens l'acheminement et la distribution d'héroïne et de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud aux États-Unis. En outre, les organisations mexicaines de narcotrafiquants sont fortement impliquées dans la distribution de méthamphétamine fabriquée de manière illicite au Mexique et dans la culture et le trafic de cannabis, à l'intérieur ou à destination des États-Unis.

Des organisations asiatiques de narcotrafiquants opérant depuis le Canada sont impliquées dans la culture illicite de cannabis très puissant au Canada et aux États-Unis et fabriquent de la méthamphétamine pour le marché illicite des deux pays.

416. En 2007, aux États-Unis, un nombre estimé à 35,7 millions de personnes, soit 14,4 % de la population âgée de 12 ans ou plus, ont consommé des drogues illicites (prévalence annuelle). La diminution de l'usage illicite de drogues parmi les jeunes et les jeunes adultes dans le pays constitue un signe encourageant. Depuis 2001, la consommation de drogues chez les 12-17 ans a reculé de 24 %, baisse que l'on attribue surtout au recul de l'abus de cannabis, même si la consommation de presque toutes les autres drogues a elle aussi diminué. De même, l'abus chez les 18-25 ans a reculé pour toutes les catégories de drogues à l'exception des analgésiques.

417. S'agissant de la consommation de cannabis aux États-Unis, le recul s'explique par une prise de conscience croissante, entre 2002 et 2007, du fait que fumer du cannabis n'est pas sans danger, et par la forte désapprobation parentale de l'usage de drogues. Cette prise de conscience peut être attribuée aux campagnes de sensibilisation menées dans le pays. Malgré cette baisse sensible, l'abus de substances par les adolescents reste un phénomène répandu, près de la moitié des jeunes âgés de 17 à 18 ans (47 %) ayant essayé une drogue illicite avant de terminer l'école secondaire (prévalence au cours de la vie).

418. Au Canada et au Mexique, la consommation de cocaïne, de cannabis et de méthamphétamine a augmenté. Les autorités mexicaines sont préoccupées par le fait que l'âge d'initiation à la drogue en général soit tombé à 8-10 ans et par le risque accru que présente l'abus de drogues lorsqu'il est associé à la consommation de tabac et d'alcool à un âge précoce (avant 17 ans). L'abus de médicaments de prescription est également un phénomène constaté chez les personnes âgées au Mexique.

419. Le Canada est devenu la première source d'approvisionnement en MDMA ("ecstasy") pour le marché illicite du pays et celui des États-Unis. La substance est largement disponible au Canada, où la consommation est stable: la prévalence au cours de l'année écoulée est de 4,4 % parmi les jeunes et les jeunes adultes (âgés de 15 à 24 ans). Les autorités canadiennes de détection et de répression signalent que

des précurseurs d'origine chinoise sont régulièrement introduits au Canada pour y être utilisés dans la fabrication illicite de drogues. Des quantités sans précédent d'"ecstasy" canadienne ont été saisies dans d'autres pays, ce qui montre que le Canada joue un rôle toujours plus important dans la fabrication et le trafic de la substance.

420. Une récente enquête auprès des ménages a montré qu'au Mexique, l'incidence cumulée de l'usage de cocaïne avait doublé entre 2002 et 2008. Tout en étant moins fréquente, la consommation de méthamphétamine et de "crack" (dérivé obtenu par transformation du chlorhydrate de cocaïne) a progressé pendant la même période. La différence entre les taux de consommation observés chez les hommes et les femmes a diminué.

2. Coopération régionale

421. Cela fait de nombreuses années que des projets de coopération sont exécutés dans les pays d'Amérique du Nord. L'initiative Mérida, qui a marqué un grand pas en avant en 2008, constitue un exemple de la coopération en matière de sécurité engagée entre le Mexique et les États-Unis, ainsi qu'avec les pays d'Amérique centrale, pour lutter contre le trafic de drogues, la criminalité transnationale et le terrorisme (voir par. 358 ci-dessus). L'opération associe les efforts nationaux à la coopération régionale et encourage les stratégies concertées visant à neutraliser le pouvoir des organisations criminelles. L'initiative vise à appuyer le contrôle aux frontières, ainsi que le contrôle aérien et maritime, et à donner aux systèmes judiciaires les moyens de mener des enquêtes et d'engager des poursuites. Le Congrès américain a approuvé, en juin 2008, l'octroi d'une aide de 465 millions de dollars, principalement au Mexique, mais aussi aux pays d'Amérique centrale.

422. D'autres projets de coopération progressent eux-aussi. Les services de détection et de répression des États-Unis soutiennent leurs homologues mexicains en proposant des formations à la détection des précurseurs, aux techniques d'enquête et aux enquêtes visant la méthamphétamine dans les principales zones où cette substance est fabriquée illicitement au Mexique. Un appui est également apporté au nouveau corps fédéral de police et à ses équipes spéciales d'enquête sous la forme de matériel spécialisé, de véhicules et d'ordinateurs. En 2007, une action

pluriannuelle a été engagée au Mexique pour aider le Secrétaire à la sécurité publique à mener à bien des réformes. En outre, des formations spécialisées ont été proposées à la nouvelle police fédérale dans des domaines comme la lutte contre la cybercriminalité et le maniement d'explosifs et de dispositifs incendiaires, ainsi qu'à la marine mexicaine. Depuis 2007, les services du parquet de la Colombie, du Mexique et de certains pays d'Amérique centrale ont renforcé l'échange de renseignements policiers et financiers dans le cadre des enquêtes judiciaires et des opérations d'interception.

423. La coopération entre le Canada et les États-Unis progresse et des forums bilatéraux, comme le Forum sur la criminalité transfrontalière et le projet North Star, ont intensifié l'échange d'informations et les actions conjointes de formation d'agents des services de détection et de répression. Le sous-groupe de la police des frontières du Forum tente de convenir des modalités du programme d'opérations intégrées de sécurité maritime connu sous le nom de Shiprider. Ce programme permettra aux agents d'un pays d'opérer depuis les navires (ou aéronefs) de l'autre pays et, partant, à un même navire de patrouiller dans les eaux canadiennes et américaines. Le programme pilote de l'équipe spéciale de sécurité de la police des frontières viendra compléter l'initiative équipe intégrée existante et permettra de renforcer le contrôle aux frontières, non seulement entre les ports d'entrée, mais aussi dans ces ports. Le Canada a accentué ses efforts de coopération dans la zone de transit entre l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord et déployé des escadrons de patrouille maritime pour soutenir la force opérationnelle interorganisations Sud.

424. Comme de nombreux échantillons de MDMA saisie contiennent de la méthamphétamine, les services de détection et de répression des États-Unis et la Gendarmerie royale du Canada ont intensifié l'échange de renseignements et coordonné leurs opérations coercitives pour lutter contre les organisations criminelles fabriquant de l'"ecstasy". Les services du Canada et des États-Unis renforcent également leur coordination dans le cadre de l'initiative nationale sur les produits chimiques servant à fabriquer de la méthamphétamine.

3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

425. Le Gouvernement mexicain a continué de prendre des mesures contre la corruption, notamment en améliorant les traitements et les indemnités, en adoptant des critères plus stricts pour la sélection de nouveaux employés et en utilisant des techniques d'enquête plus modernes. Au Mexique, des opérations de lutte contre la drogue ont été engagées dans 11 États et les ressources allouées aux forces de sécurité ont été augmentées. De plus, le Gouvernement mexicain, agissant en coopération avec le Gouvernement colombien et les gouvernements de certains pays d'Amérique centrale, a élaboré un plan régional de sécurité pour intensifier les opérations antidroque dans les Amériques.

426. Au Mexique, le Congrès a approuvé des réformes juridiques et constitutionnelles portant réunion de la police fédérale en une seule force et autorisant les enquêtes proactives, augmentant le pouvoir du parquet et modifiant le code de procédure pénale.

427. Une législation complémentaire sur les peines de prison planchers obligatoires pour les infractions graves liées aux drogues a été adoptée au Canada. La culture du cannabis, ainsi que la fabrication et la vente de "crystal" (méthamphétamine) et de "crack" sont au nombre de ces infractions graves.

428. Afin de réagir à l'abus croissant de médicaments de prescription, plusieurs mesures ont été adoptées aux États-Unis, notamment l'apposition de mises en garde sur les lieux de vente des médicaments de prescription à potentiel d'abus élevé. Plusieurs États des États-Unis ont mis en place des programmes de surveillance des médicaments de prescription, dont l'"Automated Rx Reporting System" (OARRS), qui est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur un site Internet sécurisé. Certains esprits critiques avaient craint que le nombre d'ordonnances délivrées ne diminuât à la suite de l'adoption du système, mais tel n'a pas été le cas. En fait, les médecins ont indiqué qu'ils le trouvaient utile pour vérifier les informations fournies par les patients.

429. Le Gouvernement canadien a lancé une stratégie nationale antidroque révisée qui, associant traitement et prévention, prévoit notamment des campagnes de sensibilisation du public, ainsi que le renforcement des mesures d'application de la loi visant les fabricants et

les trafiquants de drogues illicites. La nouvelle stratégie prévoit l'allocation de 100 millions de dollars canadiens au personnel chargé de lutter contre la production illicite de cannabis et la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine. Elle prévoit également des mesures pour renforcer le contrôle des précurseurs et le contrôle aux frontières, ainsi que pour améliorer la coopération avec les autorités des États-Unis. Les ressources allouées à la prévention sont consacrées prioritairement aux jeunes et aux programmes en milieu scolaire, alors que les ressources allouées au traitement servent principalement à financer la définition de repères nationaux pour la collecte des données et leur évaluation, l'amélioration de l'offre de traitement pour les populations autochtones et les jeunes délinquants dans le système de justice pénale. L'objectif est de réduire la consommation de drogues illicites chez les jeunes Canadiens âgés de 10 à 24 ans, y compris les jeunes à haut risque, en mettant l'accent sur les facteurs de risque et de protection avant la première expérimentation de drogues.

430. L'Organe note avec préoccupation que la distribution de trousseaux pour l'usage plus sûr du "crack" s'est poursuivie dans plusieurs villes du Canada, et que la Cour suprême de la Colombie-Britannique a rendu en mai 2008 une décision autorisant qu'une salle d'injection à Vancouver, la première en son genre dans les Amériques, continue de fonctionner. L'Organe considère avec une grande inquiétude ces programmes, estimant qu'ils sont contraires aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

431. Le Canada est l'un des rares pays au monde qui permettent aux médecins de prescrire du cannabis pour traiter certaines maladies. Actuellement, plus de 2 200 patients canadiens suivent un tel traitement. À l'origine, seuls les établissements publics pouvaient fournir du cannabis à des fins médicales. Toutefois, des textes réglementaires ultérieurs ont autorisé les patients à cultiver du cannabis en petites quantités pour leur propre usage et permis à des particuliers d'obtenir une licence pour cultiver du cannabis devant être utilisé à des fins médicales. Selon la réglementation actuelle, chacun de ces particuliers ne peut fournir du cannabis qu'à un patient. La Cour fédérale a jugé, en janvier 2008, que la disposition selon laquelle un producteur désigné ne pouvait fournir du cannabis qu'à un seul utilisateur restreignait indûment l'accès du patient au

cannabis utilisé à des fins médicales et faussait le marché en faveur du fournisseur choisi par le Gouvernement. Le Gouvernement a fait appel de cet arrêt. L'article 23 de la Convention de 1961 indique les conditions auxquelles un gouvernement doit satisfaire s'il souhaite autoriser la culture licite du cannabis; celles-ci comprennent l'établissement d'un organisme national du cannabis, auquel tous les cultivateurs doivent livrer la totalité de leur récolte. L'Organe encourage les autorités canadiennes à respecter les dispositions de l'article 23 et à se conformer à ces prescriptions.

432. L'Organe s'inquiète de voir qu'aux États-Unis, la controverse entre le Gouvernement fédéral et plusieurs États fédérés à propos de l'utilisation de "cannabis médicinal" n'a pas encore été réglée. La question de savoir si l'"usage médical" du cannabis doit être légalisé a fait l'objet d'un référendum dans plusieurs États (tout dernièrement dans le Massachusetts et le Michigan). Alors que le Gouvernement continue d'affirmer que la consommation et la culture de cannabis sont des activités illégales, plusieurs États ont adopté, par référendum, des lois qui réduisent, voire suppriment, les sanctions visant un usage compassionnel ou médical du cannabis. En Californie par exemple, la législation autorise l'usage de "cannabis médicinal" dans de nombreux cas, ainsi que la culture de la plante par des cultivateurs agréés. Cela a eu pour conséquence une prolifération des cultures de cannabis et l'installation de "distributeurs automatiques" de cannabis, ainsi que l'apparition d'autres méthodes d'abus. L'Organe craint que cette pratique n'entraîne une nouvelle augmentation de l'abus de cannabis aux États-Unis et ne touche d'autres États. Il demande aux autorités des États-Unis de poursuivre leurs efforts pour mettre fin à cette pratique, qui est en contradiction avec la législation nationale et constitue une violation de l'article 23 de la Convention de 1961.

433. Le Gouvernement mexicain a élaboré des règles et normes à suivre pour le traitement de la toxicomanie au niveau fédéral, au niveau des États et au niveau local. Ces règles et normes font partie des normes officielles pour la prévention de la toxicomanie, son traitement et la lutte contre ce phénomène, et des normes minimales de qualité pour l'administration du traitement dans les établissements médicaux et les institutions. Au Mexique, le Conseil national contre les toxicomanies (CONADIC) et le Ministère de la santé

sont tous deux chargés du maintien du registre national des services et des programmes de traitement qui répertorie les établissements autorisés à exécuter de tels programmes. Un réseau national de structures de traitement de la toxicomanie est actuellement mis sur pied, qui comprendra 300 nouveaux centres (dont 70 ont déjà été construits) en plus des 96 programmes de traitement ambulatoire et des 6 programmes de traitement en milieu hospitalier existants. Ces deux types de programmes de traitement de la toxicomanie sont publics et s'adressent à l'ensemble de la population.

434. Le Gouvernement mexicain a augmenté la part du budget allouée à la réduction de la demande de drogues et lancé un programme national avec la participation des principaux ministères, dont le Ministère de la santé. En outre, le système national de développement familial soutient un programme national de prévention de l'abus de drogues au niveau local. Le Ministère du développement social appuie, avec la participation active de la collectivité et le concours de la police, un programme social visant à rendre les lieux publics plus sûrs. En outre, le Ministère de l'éducation publique, agissant en étroite collaboration avec le Bureau du Procureur général et la police, a lancé un nouveau programme de prévention qui relève d'une approche intégrée du phénomène de la drogue.

435. Aux États-Unis, le nombre de personnes âgées de 12 ans ou plus qui ont suivi un traitement dans un établissement spécialisé dans la prise en charge de l'abus de substances en 2007 était de 2,4 millions, soit 1 % de la population de cette tranche d'âge. Il est inquiétant de constater que la part du budget national de contrôle des drogues affectée à la prévention continue de reculer. Selon le récapitulatif budgétaire de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue pour 2009, 11 % des 14,1 milliards de dollars demandés au titre du budget national de lutte contre la drogue pour 2009 sont alloués à la prévention, contre 20 % en 2001. Un peu moins de 25 % sont alloués au traitement, alors qu'une partie importante du budget va à la réduction de l'offre. L'Organe encourage les autorités des États Unis à chercher un équilibre entre les programmes de réduction de l'offre et ceux de réduction de la demande et à allouer des ressources adéquates aux mesures de réduction de la demande.

4. Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

436. L'Amérique du Nord reste l'une des principales régions de production et de consommation illicites de cannabis, le Mexique étant le premier producteur (avec quelque 7 400 tonnes), suivi par les États-Unis (environ 4 700 tonnes) et le Canada (environ 3 500 tonnes). Malgré les efforts déployés par le Gouvernement mexicain pour éradiquer le cannabis, la superficie totale des cultures illicites a augmenté. En 2007, l'armée mexicaine a repris du Bureau du Procureur général la responsabilité d'éradiquer les cultures de cannabis et de pavot à opium. Les responsabilités en matière d'éradication par voie aérienne ayant été modifiées, la superficie totale des cultures illicites de cannabis éradiquées a baissé en 2007 par rapport à 2006 (tombant de 30 158 à 21 357 hectares).

437. Au Canada, 61,4 % des jeunes et des jeunes adultes (âgés de 15 à 24 ans) ont consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie, 37 % en ont consommé au cours des 12 derniers mois et 8,2 % en consomment quotidiennement. Les cultivateurs illicites utilisent des méthodes de culture très perfectionnées pour satisfaire à la forte demande de cannabis au Canada et sur le marché illicite des États-Unis. Selon les estimations, la production annuelle de cannabis se situe entre 1 399 et 3 498 tonnes au Canada. Il est inquiétant de constater qu'un certain nombre d'échantillons analysés au Canada et aux États-Unis avaient une teneur très élevée en THC, ce qui prouve que les organisations criminelles des deux pays sont capables de produire du cannabis très puissant. La culture illicite du cannabis continue de prospérer au Canada, par suite notamment de l'absence de lois réprimant sévèrement cette activité. La plupart des opérations de culture illicite du cannabis dans le pays sont le fait de groupes criminels organisés.

438. Aux États-Unis, le cannabis reste la drogue la plus consommée: 25,1 millions de personnes (soit 10,1 % de la population âgée de 12 ans ou plus) en ont consommé en 2007. Le marché illicite est approvisionné par les sites de culture sous abri ou de pleine terre, en nombre croissant dans le pays. Le cannabis est également introduit clandestinement aux États-Unis à partir du Canada, de la Colombie, de la Jamaïque et du Mexique. Si le gros du cannabis disponible aux États-Unis est un cannabis peu puissant

produit au Mexique, les autorités de ce premier pays s'inquiètent de la forte puissance d'une partie du cannabis cultivé en intérieur, au Canada et aux États-Unis, en conditions hydroponiques. Par suite essentiellement de ces innovations, la teneur moyenne en THC des échantillons de cannabis analysés aux États-Unis est passée en 2006 à 8,77 %, soit près du double de la teneur obtenue en 1996 (4,5 %). Certains échantillons peuvent avoir une teneur en THC extrêmement élevée. Ainsi, du cannabis saisi à Atlanta, qui avait été cultivé sous abri, avait une teneur en THC de plus de 18 %.

439. Il reste facile de se procurer de la cocaïne sur le marché illicite du Canada, où 5,5 % de la population âgée de 15 à 24 ans en a consommé au cours des 12 derniers mois. La quantité totale de cocaïne saisie au Canada a légèrement augmenté, passant de 2 556 kg en 2005 à 2 676 kg en 2006. La plus grande partie de la cocaïne qui entre clandestinement au Canada emprunte des itinéraires terrestres passant par les pays d'Amérique centrale, le Mexique et les États-Unis. De plus, la cocaïne continue d'être passée en contrebande sur des vols directs en provenance d'Amérique du Sud, ainsi qu'à travers divers pays de transit dans les Caraïbes, comme Antigua-et-Barbuda, la République dominicaine et la Trinité-et-Tobago. Les trafiquants colombiens tentent d'éviter que leurs convois de cocaïne ne soient détectés en les faisant passer par des pays voisins du pays de destination. La substance transite également par le Canada à destination d'autres pays, dont l'Australie. Le "crack" continue d'être consommé partout au Canada. Dernièrement, on a constaté en outre l'apparition dans le pays de cocaïne additionnée de méthamphétamine (pour augmenter la demande).

440. Aux États-Unis, la prévalence annuelle de l'abus de cocaïne était en 2007 de 2 % chez les jeunes de 13 à 14 ans, de 3,4 % chez les jeunes de 15 à 16 ans, et de 5,2 % chez les jeunes de 17 à 18 ans, la prévalence annuelle de l'abus de "crack" se situant entre 1,3 et 1,9 % chez les adolescents. La prévalence annuelle de l'abus de cocaïne dans la population générale était de 2,3 % en 2007 (5,7 millions de consommateurs, contre plus de 6 millions en 2006). En 2007, les efforts de détection et de répression déployés à l'échelle nationale et internationale ont permis de saisir de grandes quantités de cocaïne dans le Pacifique Est, ce qui a contribué à une pénurie de cocaïne aux États-Unis et, par la suite, à la baisse des taux de

prévalence annuelle dans ce pays en 2007. En outre, l'intensification des efforts déployés par les autorités mexicaines pour combattre les cartels de la drogue a fait diminuer le nombre d'envois de cocaïne traversant la frontière des États-Unis. Selon les services de détection et de répression, il y a eu, entre janvier et septembre 2007, pénurie de cocaïne dans 38 villes américaines où le marché illicite de cette substance est important, le prix du gramme de cocaïne pure doublant presque. Cette pénurie s'est également fait sentir dans les tests de dépistage de drogues sur le lieu de travail, ainsi que dans une baisse de la proportion des admissions aux services des urgences liées à la cocaïne en 2007 par rapport à 2006.

441. Malgré le succès des activités de détection et de répression mentionnées ci-dessus, la quantité estimée de cocaïne qui est entrée aux États-Unis en provenance d'Amérique du Sud est restée importante. Les autorités des États-Unis estiment qu'entre 530 et 710 tonnes de cocaïne ont été expédiées d'Amérique du Sud en 2006 vers leur pays, soit un chiffre similaire à celui de 2005. Environ 90 % de la cocaïne provenant d'Amérique du Sud qui entre en contrebande aux États-Unis passe par le couloir centraméricain, la plus grande partie empruntant la voie du Pacifique Est.

442. Au Canada, l'héroïne continue d'être la drogue dont l'abus est le moins courant (prévalence au cours de la vie: 0,9 %). Elle est fournie pour l'essentiel par des pays d'Asie du Sud-Ouest, l'Inde restant le principal pays d'origine et de transit. Il n'y a pas eu de changement en ce qui concerne la disponibilité et la pureté de l'héroïne que l'on trouve au Canada. La plupart de l'héroïne est introduite dans le pays par des personnes voyageant par avion, ou par le biais des services postaux ou de messagerie. Au Canada, l'abus d'héroïne a été au moins partiellement remplacé par la consommation d'opiacés de prescription. La quantité totale d'opium saisie a considérablement augmenté, passant de 16 kg en 2005 à environ 124 kg en 2006, l'Inde était le principal pays d'origine. Toutefois, les quantités les plus importantes qui aient été saisies avaient transité par la République islamique d'Iran et la Turquie. Au Canada, l'opium est principalement consommé par les membres âgés de certains groupes ethniques.

443. Aux États-Unis, la consommation d'héroïne reste stable, à un niveau relativement bas (prévalence au cours de la vie: 1,5 %), bien qu'il soit facile de se

procurer cette substance dans la plupart des grandes villes et dans certaines banlieues et zones rurales, notamment dans le nord-est du pays. L'abus d'héroïne a cependant légèrement augmenté chez les jeunes adultes des banlieues et des zones rurales. La concentration de la consommation d'héroïne dans le nord-est du pays est en partie due à ce que des consommateurs d'opiacés de prescription passent à l'héroïne à cause de son prix moins élevé et de son plus grand degré de pureté. L'héroïne continue d'être consommée par des jeunes aux États-Unis: la prévalence annuelle de l'abus est actuellement de 0,9 %, soit nettement en deçà du niveau record de 2000, lorsque 1,5 % des jeunes âgés de 17 à 18 ans déclaraient avoir consommé de l'héroïne pendant l'année écoulée. Toutefois, les autorités des États-Unis craignent que le niveau élevé de l'abus d'opiacés de prescription ne fasse augmenter la consommation d'héroïne chez les adolescents. Dans ce pays, un mélange d'héroïne dite "black tar" et de médicaments en vente libre contenant du chlorhydrate de diphénhydramine est vendu sous le nom de "cheese heroin".

444. La plus grande partie de l'héroïne consommée aux États-Unis est fabriquée illicitement en Colombie ou au Mexique. Ce dernier pays a enregistré une baisse continue de la superficie des cultures éradiquées, qui tombait de 21 609 hectares en 2005 à 16 831 hectares en 2006, puis 7 784 hectares seulement en 2007. Ce recul était dû, d'une part, à des conditions climatiques défavorables et, de l'autre, à une redistribution des responsabilités en matière d'éradication aérienne au Mexique (voir par. 436 ci-dessus).

445. Aux États-Unis, le nombre de personnes qui font un usage abusif de médicaments de prescription dépasse désormais celui de personnes qui consomment de la cocaïne, de l'héroïne, des hallucinogènes, de l'"ecstasy" et/ou des produits à inhaler. Les médicaments de prescription sont la catégorie de drogues la plus consommée après le cannabis. En 2007, quelque 16,3 millions de personnes ont signalé avoir fait abus de ces médicaments au cours de l'année écoulée (6,6 % de la population âgée de 12 ans et plus), contre 14,8 millions en 2002. Quelque 6,9 millions des personnes ayant fait abus de médicaments de prescription au cours des 12 mois écoulés sont des "consommateurs habituels" (des personnes qui en font abus au moins une fois par mois). Les personnes ayant fait abus de médicaments

de prescription au cours du mois écoulé ont consommé principalement des analgésiques: elles étaient 5,2 millions à en avoir consommé en 2007, contre 4,4 millions en 2002.

446. Le taux élevé d'abus de médicaments de prescription chez les jeunes est particulièrement préoccupant. L'usage non médical d'analgésiques de prescription au cours du mois écoulé est passé de 4,1 % en 2002 à 4,6 % en 2007 chez les jeunes adultes (âgés de 18 à 25 ans). Quelque 15 % des étudiants de 17-18 ans ont signalé avoir consommé au moins une fois pendant l'année écoulée un médicament de prescription hors cadre médical. La prévalence annuelle de l'abus de stupéfiants autres que l'héroïne chez les élèves du secondaire est de 9,2 %. Plus de 5 % des jeunes scolarisés de 17-18 ans ont essayé l'oxycodone (Oxycontin®) au moins une fois au cours de l'année écoulée, près de 10 % ont essayé l'hydrocodone (Vicodin®), 7,5 % les amphétamines, 6,2 % les sédatifs et 6,2 % les tranquillisants.

447. Selon l'édition 2006 de l'étude intitulée "Partnership Attitude Tracking Study", aux États-Unis, les parents parlent moins à leurs enfants des dangers de l'abus de médicaments de prescription que des dangers de l'abus d'héroïne, de cocaïne, de "crack", de MDMA, de cannabis ou d'alcool, même si une grande partie des parents estiment que l'abus de médicaments de prescription pose de plus en plus problème. Par conséquent, une bonne proportion des adolescents n'associent aucun danger particulier à l'usage non médical d'analgésiques comme le Vicodin® ou l'Oxycontin®.

448. Préoccupé par l'abus croissant de préparations pharmaceutiques contenant des substances placées sous contrôle international, l'Organe demande depuis de nombreuses années aux autorités compétentes des États-Unis d'étudier les moyens d'empêcher la parution d'annonces publicitaires ayant trait aux substances placées sous contrôle et destinées au grand public, conformément aux dispositions de l'article 10 (par. 2) de la Convention de 1971. En mai 2008, un projet de loi a été présenté à la Chambre des représentants des États-Unis en vue de modifier la loi fédérale sur les produits alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques en ce qui concerne les annonces publicitaires ayant trait à des médicaments ou des appareils. La loi, si elle était adoptée, fixerait des limites en matière d'annonces publicitaires destinées

aux consommateurs potentiels et exigerait que les effets secondaires des médicaments soient très clairement signalés dans ces annonces. L'Organe note toutefois qu'elle n'interdirait pas les annonces publicitaires ayant trait à des substances placées sous contrôle et destinées au grand public, comme l'exige l'article 10. Par ailleurs, les annonces diffusées par les médias américains ne touchent pas uniquement les consommateurs aux États-Unis. Avec les progrès technologiques, elles atteignent également tous les pays où ce genre de publicité est interdit conformément à l'article 10. L'Organe se déclare donc de nouveau préoccupé par le fait que la publicité s'adressant directement aux consommateurs en vue d'augmenter la consommation de substances placées sous contrôle international est contraire à l'article 10 de la Convention de 1971 et risque d'encourager, aux États-Unis et dans d'autres pays, une consommation de ces substances non justifiée sur le plan médical.

449. Aux États-Unis, l'abus de médicaments de prescription est responsable d'un nombre important de décès parmi les usagers de drogues. Selon la Commission des médecins légistes de la Floride, les autopsies effectuées en 2007 ont révélé que les médicaments de prescription avaient occasionné trois fois plus de décès que toutes les drogues illicites confondues. L'accroissement du nombre de décès causés par l'oxycodone représentait plus de 2,5 fois celui du nombre de décès dus à l'héroïne. Une législation autorisant des programmes de surveillance des médicaments de prescription a été adoptée dans 38 des 50 États; la Floride ne l'a pas fait dans un souci de respect de la vie privée.

450. Aux États-Unis, les décès et surdoses liés à la méthadone ont fortement augmenté (de 390 %), passant de 786 en 1999 à 3 849 en 2004, selon les données les plus récentes disponibles à l'échelle nationale. Selon les données fournies par les États où le nombre de décès liés à la méthadone est généralement élevé, cette tendance à la hausse persiste. La distribution licite de méthadone aux pharmacies, aux hôpitaux, aux établissements d'enseignement et aux praticiens a augmenté de près de 500 % entre 1999 et 2004.

451. La brusque hausse de l'abus de fentanyl aux États-Unis, qui a provoqué le décès d'un grand nombre de consommateurs, a été suivie d'une évolution inverse après le démantèlement en 2006 d'un grand laboratoire

clandestin fabriquant du fentanyl au Mexique. Si l'abus de fentanyl a été observé périodiquement aux États-Unis, c'est la dernière vague de consommation, déclenchée fin 2005, qui a été la plus importante, la plus diversifiée géographiquement et la plus longue. Toutefois, dès la mi-2007, le nombre de décès liés au fentanyl était retombé à son niveau d'avant 2005.

452. En 2007, la Drug Enforcement Administration (DEA) des États-Unis a engagé 1 736 enquêtes judiciaires et enquêtes sur plaintes visant le trafic de produits pharmaceutiques placés sous contrôle, y compris par des cyberentreprises. La DEA a ordonné à 10 cyberpharmacies opérant dans l'État de la Floride, qui avaient illégalement distribué des millions de doses d'hydrocodone à travers les États-Unis, de suspendre immédiatement leur activité. Le nombre de cyberpharmacies proposant des médicaments de prescription placés sous contrôle a augmenté de 70 %, passant de 342 en 2006 à 581 en 2007; la majorité d'entre elles vendent des médicaments de prescription sans exiger l'ordonnance requise.

453. Au Canada, les médicaments de prescription détournés proviennent principalement de sources intérieures. L'abus d'oxycodone reste préoccupant dans le pays, la substance continuant par ailleurs d'être transportée illégalement du Canada aux États-Unis. Toutefois, certains éléments donnent à penser que des produits pharmaceutiques introduits illégalement au Canada contribuent peut-être à l'approvisionnement du marché illicite.

Substances psychotropes

454. L'abus de méthamphétamine continue de poser problème au Canada, et les trafiquants continuent d'ajouter de la méthamphétamine à l'"ecstasy" et au cannabis pour augmenter la demande illicite de méthamphétamine. La plus grande partie de la méthamphétamine disponible sur le marché illicite au Canada provient de laboratoires établis dans le pays qui approvisionnent également, de plus en plus, les marchés illicites d'autres pays, y compris les États-Unis. Des saisies importantes de méthamphétamine d'origine canadienne ont été effectuées en 2006 par les autorités japonaises et néo-zélandaises (voir par. 755 ci-après).

455. Aux États-Unis, l'abus de méthamphétamine a légèrement reculé en 2007 par rapport aux années précédentes et concernait 0,2 % de la population. Il ne

cesse de régresser chez les jeunes, tous âges confondus. La consommation de “crystal” (ou “ice”) chez les jeunes n’a jamais été aussi basse depuis 1992.

456. Le Mexique demeure la principale source de la méthamphétamine introduite illicitement aux États-Unis. En 2007, les autorités mexicaines ont démantelé 26 laboratoires clandestins de transformation de drogues, dont 9 ont été classés comme “superlaboratoires” de méthamphétamine, capables de fabriquer au moins 10 livres (4,54 kg) de méthamphétamine par cycle de production.

457. Importateur et consommateur traditionnel de MDMA, le Canada est devenu un important fabricant et exportateur d’“ecstasy” (voir aussi par. 404 ci-dessus et par. 755 ci-après). La fabrication et le trafic illicites accrus de MDMA au Canada se reflètent dans les quantités sans précédent d’“ecstasy” d’origine canadienne qui ont été saisies dans d’autres pays, dont l’Australie et les États-Unis. Même si le nombre de laboratoires démantelés a légèrement baissé, la capacité de fabrication des laboratoires et leur degré de perfectionnement ont augmenté, ce qui est révélateur de l’implication de groupes criminels organisés. On estime à plus de 2 millions de comprimés par semaine la quantité de MDMA fabriquée par l’ensemble des laboratoires clandestins. Au Canada, l’enregistrement des presses à comprimés n’est pas obligatoire.

458. Les saisies de MDMA fabriquée illicitement au Canada ont sensiblement augmenté aux États-Unis, passant de 1,1 million de doses en 2004 à 5,2 millions en 2006. Une partie importante des échantillons de MDMA saisie (plus de la moitié) contenaient de la méthamphétamine, ce qui en augmente la dangerosité. L’abus de MDMA a augmenté chez les élèves du secondaire, la prévalence annuelle étant de 4,5 % chez les 17-18 ans. Cette évolution peut s’expliquer par la diminution du risque perçu et de la désapprobation associés à l’abus de MDMA. Sachant que les changements d’attitude annoncent souvent une évolution imminente des caractéristiques de la consommation, les autorités des États-Unis craignent que le nombre de personnes expérimentant la MDMA n’augmente.

459. À mesure que les quantités de MDMA d’origine canadienne introduites aux États-Unis commencent à augmenter, l’importance des sources européennes de MDMA diminue. La fabrication illicite de MDMA aux États-Unis est restée limitée.

460. L’abus d’acide *gamma*-hydroxybutyrique (GHB) se poursuit au Canada. La substance est fournie pour l’essentiel par des laboratoires clandestins établis dans le pays, même si de petites quantités sont parfois introduites en contrebande.

461. Aux États-Unis, le LSD et la psilocybine, fabriqués sur place par des laboratoires clandestins, continuent de faire l’objet d’abus. La prévalence annuelle de l’abus de LSD est faible chez les jeunes. La psilocybine est l’hallucinogène dont l’abus est le plus répandu dans le pays.

Précurseurs

462. Au Canada, des groupes criminels organisés introduisent en contrebande de l’éphédrine, précurseur nécessaire pour la fabrication de méthamphétamine, qu’ils se procurent en Chine et en Inde. Si le nombre de laboratoires clandestins de méthamphétamine démantelés au Canada a continué de reculer, la capacité de production des laboratoires détectés a augmenté. Dans au moins huit provinces canadiennes, les médicaments contenant de l’éphédrine et de la pseudoéphédrine ont donc été retirés des épiceries et des magasins de proximité et ne peuvent dorénavant plus être obtenus qu’en pharmacie. La fabrication illicite de MDMA au Canada est alimentée par l’introduction clandestine de grandes quantités d’un précurseur, le 3,4-MDP-2-P, en provenance de Chine. La *gamma*-butyrolactone (GBL), précurseur utilisé dans la fabrication illicite de GHB, provient de sources au Canada ou à l’extérieur du pays et est obtenu via Internet ou le système postal.

463. Dans leur Stratégie de contrôle des drogues synthétiques, les autorités des États-Unis se sont donné pour objectif de réduire l’abus de méthamphétamine de 15 % avant la fin de 2008 (les données de 2005 servant de référence). L’objectif consistant à réduire de 25 % le nombre d’incidents impliquant des laboratoires de méthamphétamine a déjà été atteint en 2006, année où ce nombre avait diminué de 48 %. Cette baisse sensible du nombre d’incidents est attribuée à la loi sur la lutte contre l’épidémie de méthamphétamine de 2005, qui a soumis la vente de produits contenant de l’éphédrine et de la pseudoéphédrine à un contrôle plus strict sur le plan national.

464. En réaction face aux sévères restrictions appliquées à l'importation et à la vente des précurseurs de la méthamphétamine au Mexique⁷⁹, les groupes de trafiquants mexicains utilisent de nouveaux itinéraires partant de la Chine et de l'Inde pour l'acheminement de ces précurseurs, importent à leur place des dérivés chimiques non visés par les restrictions et utilisent de nouvelles méthodes de fabrication. La quantité de méthamphétamine fabriquée illicitement et introduite aux États-Unis est donc restée stable.

Substances non placées sous contrôle international

465. Si les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont restés les principaux pays de transit pour le khat destiné au Canada, les saisies de khat acheminé au Canada par d'autres pays de transit, dont l'Allemagne, les États-Unis, la France et l'Italie, ont légèrement augmenté. Au Canada, le khat est principalement consommé par les membres de certaines communautés ethniques, dans l'ensemble du pays.

466. L'abus de kétamine se poursuit au Canada, où la substance est devenue populaire comme nouvelle "drogue de club". La kétamine n'est pas seulement consommée pour ses effets hallucinogènes. On a également constaté qu'elle entraine dans la composition de certains comprimés de MDMA saisis. Au Canada, la kétamine est soit détournée des circuits de distribution nationaux licites, soit introduite en contrebande dans le pays, pour y être consommée ou poursuivre sa route vers les États-Unis.

467. Les antitussifs et les médicaments contre le rhume en vente libre dont il est fait abus aux États-Unis contiennent pour la plupart du dextrométhorphan. En 2007, la prévalence annuelle de l'abus de ces médicaments était de 4 % chez les élèves de 13-14 ans, de 5,4 % chez ceux de 15-16 ans et de 5,8 % chez ceux de 17-18 ans. Les jeunes ne sont peut-être pas conscients des risques potentiels de l'abus de dextrométhorphan, car plus de 140 médicaments contre la toux et le rhume disponibles en vente libre en contiennent. Plusieurs États et zones métropolitaines des États-Unis s'inquiètent de l'abus de

dextrométhorphan parmi les jeunes et les jeunes adultes, les centres antipoison recevant toujours plus d'appels liés à l'abus de cette substance.

468. L'abus de produits à inhaler augmente depuis 2003 chez les jeunes aux États Unis. La prévalence annuelle la plus forte (8,3 %) est observée chez les jeunes scolarisés de 13-14 ans. Les autorités du pays s'inquiètent de voir que la perception du risque lié à cet abus diminue. En moyenne, 593 000 adolescents âgés de 12 à 17 ans expérimentent chaque année ces produits, dont les plus souvent mentionnés sont les colles, les cirages, l'essence, les liquides pour briquets et les peintures à pulvériser.

Amérique du Sud

1. Principaux faits nouveaux

469. En 2007, la superficie totale des cultures illicites de cocaïer s'est accrue dans les trois principaux pays où il est cultivé illicitement (Bolivie, Colombie et Pérou), pour atteindre 181 600 hectares, soit 16 % de plus qu'en 2006. La fabrication illicite potentielle de cocaïne est demeurée stable dans la région.

470. D'après l'ONUUDC, malgré la poursuite des efforts d'éradication, la culture illicite du cocaïer a augmenté de 27 % en Colombie. Des augmentations modérées, ne dépassant pas 5 %, ont été observées en Bolivie et au Pérou. La Colombie a représenté 55 % de la superficie totale consacrée à la culture illicite du cocaïer en Amérique du Sud, suivie par le Pérou (29 %) et la Bolivie (16 %).

471. L'augmentation générale de la culture illicite du cocaïer dans la sous-région andine en 2007 a été en partie compensée par une diminution des rendements de la feuille de coca dans certaines zones de culture. Par conséquent, la production potentielle mondiale de cocaïne n'a augmenté que de 10 tonnes par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 994 tonnes. L'Organe craint que la récente progression de la culture illicite du cocaïer dans la sous-région n'entraîne de nouvelles augmentations de la production illicite de cocaïne.

472. Les cultures illicites de cocaïer éradiquées dans les trois principaux pays producteurs de feuille de coca en 2007 ont représenté une superficie totale de 238 300 hectares (soit 5 500 hectares de plus que

⁷⁹ Voir également *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2008...*

l'année précédente): 153 100 hectares ont été éradiqués par pulvérisation aérienne et 85 200 hectares par arrachage manuel. Rien qu'en Colombie, 220 000 hectares de cultures ont été éradiqués. Des cultures de superficie réduite ont également été éradiquées en Équateur.

473. Les groupes criminels internationaux continuent d'utiliser la République bolivarienne du Venezuela comme l'un des principaux points de départ des envois de drogues illicites quittant l'Amérique du Sud. D'après l'ONUDC, le trafic de cocaïne via ce pays a beaucoup augmenté depuis 2002.

474. Les pays d'Amérique du Sud ont participé à l'initiative de partenariat entre villes pour le traitement de la toxicomanie, qui vise à créer un réseau entre villes d'Amérique latine et des Caraïbes et villes d'Europe afin de faciliter l'échange d'informations et de pratiques optimales en matière de lutte contre la drogue. Cette initiative, qui est financée par la Commission européenne et exécutée par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), a pour objectif de contribuer à améliorer les programmes de traitement et de réadaptation des toxicomanes et les programmes de réduction de la demande au sein de divers groupes de population dans les pays participants.

475. L'Organe note avec satisfaction l'importance qu'accordent les pays d'Amérique du Sud aux programmes de réduction de la demande et aux mesures préventives dans leurs stratégies et politiques nationales de lutte contre la drogue. Cependant, d'après le dernier rapport de la CICAD qui évalue les progrès réalisés en matière de lutte contre la drogue dans les pays de l'hémisphère occidental au cours de la période 2005-2006, le budget alloué par les gouvernements de certains de ces pays ne permet pas de mettre en place des activités de réduction de la demande.

476. En 2008, l'Argentine, la Bolivie, le Chili, l'Équateur, le Pérou et l'Uruguay ont présenté une étude sur la consommation de drogues dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud. Cette étude, consacrée aux éléments directeurs de la politique publique de lutte contre la drogue dans la sous-région, a été réalisée en coopération avec l'ONUDC et la CICAD. Pour la première fois, une même méthode a été appliquée pour cerner les différents aspects de l'abus de drogues dans la population en général

(personnes de 15 à 64 ans) de la région. D'après cette étude, le cannabis est la drogue la plus consommée dans les pays concernés. Le taux de prévalence de l'usage de cannabis au cours de l'année écoulée était de 4,8 %, ce qui est supérieur à la moyenne mondiale de 3,8 %.

477. De grandes quantités de précurseurs chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues continuent d'être saisies en Amérique du Sud. Ainsi, en 2007, la Colombie a saisi 144 tonnes de permanganate de potassium. L'origine des produits chimiques saisis demeure souvent inconnue. L'Organe demande à nouveau aux gouvernements des pays de la région de concevoir d'urgence des stratégies de lutte contre la contrebande de précurseurs chimiques dans les zones de fabrication illicite de cocaïne.

2. Coopération régionale

478. La CICAD reste la principale instance régionale de coordination en matière de drogues dans les Amériques. En 2007, dix ans après la création du mécanisme d'évaluation multilatéral, elle a présenté un rapport sur les résultats obtenus pour la période 1997-2007 (*Multilateral Evaluation Mechanism (MEM) Achievements, 1997-2007*) qui fait le point sur les progrès accomplis par chaque pays de la région, ainsi que sur les avancées enregistrées au niveau régional concernant l'élaboration de politiques et de programmes de lutte contre les drogues illicites entre 1997 et 2007. Pour ce qui est du renforcement des institutions, le rapport met en lumière l'importance de disposer d'autorités nationales antidrogue et d'observatoires des drogues qui aident les gouvernements à mettre en œuvre leurs stratégies nationales dans ce domaine. S'agissant de prévention, il souligne la nécessité de mettre en place des normes de traitement minimales et des programmes de lutte contre la drogue ciblant différents segments de la société. Le rapport rend également compte des progrès réalisés en matière de réduction des cultures illicites et de réduction de la demande, ainsi qu'en matière d'application des mesures de contrôle.

479. À la dix-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, tenue à Quito du 15 au 19 octobre 2007, les participants ont formulé des recommandations sur la lutte contre la culture illicite et le trafic de cannabis, le blanchiment

d'argent et le trafic de stimulants de type amphétamine dans la région. Lors de la réunion, des experts des Pays-Bas ont tenu un atelier de formation sur la détection et le démantèlement des laboratoires clandestins de fabrication de stimulants de type amphétamine.

480. Le Gouvernement colombien a accueilli l'atelier ibéro-américain sur les politiques en matière de drogues dans le contexte local à Cartagena de Indias du 29 octobre au 2 novembre 2007. Les participants à l'atelier ont examiné les données d'expérience et les pratiques optimales pour accroître la participation des autorités infranationales et locales à la planification et à la gestion des politiques et des activités nationales antidrogue.

481. Des représentants des autorités chargées de la lutte contre la drogue et des autorités judiciaires du Mexique et du Pérou ont tenu une réunion de travail préparatoire sur la coordination de la lutte contre la drogue au Pérou le 29 octobre 2007. Ils ont discuté de questions touchant à l'harmonisation des textes juridiques relatifs aux drogues synthétiques et des mécanismes d'échange de données d'expérience et de connaissances sur les organisations de trafiquants de drogues.

482. Le dixième Dialogue spécialisé de haut niveau sur les drogues entre la Communauté andine et l'Union européenne s'est tenu à Bogota les 1^{er} et 2 novembre 2007. Des représentants de la Bolivie, de la Colombie et du Pérou ont présenté leurs stratégies nationales de développement alternatif et d'éradication des cultures illicites, tandis que le représentant de l'Équateur a fait le point sur les programmes de développement alternatif mis en œuvre dans les régions septentrionales du pays, près de la frontière colombienne. D'après la Communauté andine, même si le cannabis demeurait la drogue la plus consommée dans la sous-région, l'abus de cocaïne base ne cessait d'augmenter. La réunion a conclu que les mesures de réduction de la demande et de lutte contre l'abus de drogues devaient être renforcées.

483. Les 8 et 9 novembre 2007, le Gouvernement uruguayen a accueilli à Montevideo la douzième réunion du réseau spécialisé sur les drogues des pays du MERCOSUR. Ce réseau a pour objectif de promouvoir des activités et des programmes de coopération, de prévention de l'abus de drogues et de traitement des toxicomanes. Les participants ont adopté

la Déclaration des présidents des pays du MERCOSUR et des pays associés, qui soulignait que la responsabilité de la lutte contre les drogues illicites devait être partagée entre les pays.

484. En juillet 2007, l'ONUDD a lancé un projet de coopération en matière de détection, de répression et de renseignement contre le trafic de cocaïne entre l'Amérique latine et l'Afrique de l'Ouest. L'objectif est de stimuler la coopération entre les services de détection et de répression des pays d'Amérique du Sud (Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela (République bolivarienne du)), des Caraïbes (Trinité-et-Tobago) et d'Afrique de l'Ouest (Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Sénégal et Togo) par la collecte et l'échange de renseignements sur la drogue (voir par. 300 ci-dessus)⁸⁰.

485. À une réunion du Groupe de travail sur l'échange de renseignements tenue à Cartagena de Indias (Colombie) les 13 et 14 novembre 2007, les participants, qui représentaient 22 pays et territoires d'Amérique latine et 4 États membres de l'Union européenne, ont été informés du projet de l'ONUDD mentionné ci-dessus. Ils ont en outre examiné les nouveaux itinéraires de trafic de drogues qui relient l'Amérique latine et les Caraïbes à l'Afrique et se sont penchés sur le rôle des services nationaux de criminalistique dans la lutte contre le trafic.

486. Le Chili a accueilli à Santiago, du 13 au 15 novembre 2007, la neuvième réunion du Groupe d'experts sur la réduction de la demande, à laquelle ont participé des représentants de 22 pays, dont l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Suriname, l'Uruguay et le Venezuela (République bolivarienne du). La réunion, qui portait sur les questions liées à l'abus de drogues sur le lieu de travail, a conclu que l'usage de drogues entraînait une dégradation des conditions de travail, réduisait la productivité globale et augmentait le nombre d'accidents de travail et le taux d'absentéisme.

487. La corruption affecte gravement de nombreux pays d'Amérique du Sud et réduit l'incidence des mesures antidrogue dans la région. D'après le *Rapport mondial sur la corruption 2007* de Transparency International, le Chili et l'Uruguay sont les seuls pays de la région où l'indice de perception de la corruption

⁸⁰ Voir *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2007 ...*, par. 299.

est supérieur à 5,0. Les pays pour lesquels cet indice est inférieur à 5,0 sont considérés comme ayant un grave problème de corruption. Au cours de la période visée, les pays d'Amérique du Sud ont pris un certain nombre d'initiatives pour lutter contre ce fléau. Ainsi, 18 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé à la Conférence régionale sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption tenue à La Paz en décembre 2007.

488. Lors d'un atelier tenu à Lima les 6 et 7 décembre 2007, des experts et des représentants des Gouvernements de Bolivie, de Colombie et du Pérou ont discuté de leurs expériences dans le domaine du développement alternatif et proposé des lignes directrices pour optimiser le rôle de la coopération internationale à l'appui des politiques nationales.

489. En juillet 2008, la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou, en coopération avec l'Union européenne, ont lancé un projet de soutien à la Communauté andine dans le domaine des drogues synthétiques qui vise à élaborer des méthodes permettant d'obtenir des données objectives sur la demande et l'offre de drogues synthétiques et leur incidence sur la société dans les pays concernés. Ces données aideront les gouvernements à concevoir leurs stratégies et leurs programmes nationaux de lutte contre le trafic et l'abus de drogues synthétiques.

490. Des représentants de haut niveau de 25 pays d'Amérique centrale, des Caraïbes et d'Amérique du Sud se sont réunis à Cartagena de Indias (Colombie) du 30 juillet au 1^{er} août 2008, dans le cadre du Sommet régional sur le problème mondial de la drogue, la sécurité et la coopération. Ils ont adopté la Déclaration de Cartagena, dans laquelle ils ont mis en avant la nécessité d'une approche équilibrée pour la mise en œuvre des stratégies de réduction de l'offre et de la demande de drogues. En ce qui concerne la réduction de l'offre, la Déclaration soulignait combien il importait d'empêcher le détournement des précurseurs chimiques par le biais des mécanismes de contrôle établis au plan international. En matière de réduction de la demande, elle appelait à un renforcement des activités de prévention, de sensibilisation, de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale.

491. Le 1^{er} août 2008, le Conseil national équatorien de lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes (CONSEP) et la Commission nationale péruvienne pour le développement et pour un mode de

vie exempt de drogues (DEVIDA) ont signé un accord établissant un cadre pour les activités communes et la coopération dans les domaines de la prévention, de la répression et du développement alternatif durable, notamment les programmes de développement alternatif à titre préventif.

3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

492. En 2008, le Gouvernement bolivien a entrepris une étude sur la feuille de coca en Bolivie, dont l'objectif est de produire des données quantitatives et qualitatives sur l'utilisation, la commercialisation et la production dans le pays. L'Organe espère que les résultats de l'étude, qui devrait se dérouler sur une période de 18 mois, aideront le Gouvernement bolivien et les gouvernements des autres pays concernés à appliquer la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, en particulier les dispositions relatives à la production et à la consommation de la feuille de coca.

493. Les autorités brésiliennes ont continué de participer au projet de prévention de l'abus de drogues, du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles qui vise à améliorer l'accès de la population touchée par le VIH/sida à des services de santé adaptés et à promouvoir les activités de prévention ciblant les groupes vulnérables, notamment les usagers de drogues par injection, dont le nombre est estimé à 193 000. D'après l'ONUDD, l'incidence des cas de sida dus à l'injection de drogues est tombée, entre 1996 et 2006, de 23,6 % à 9,3 % parmi les hommes et de 12,6 % à 3,5 % parmi les femmes.

494. En novembre 2007, le Gouvernement colombien a organisé un atelier national à Bogota pour examiner les systèmes d'achat et de distribution des analgésiques opioïdes afin de faciliter l'accès des patients à ces médicaments essentiels pour le traitement de la douleur dans le pays. Y ont participé des représentants des autorités nationales de réglementation, ainsi que de diverses organisations internationales, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé. En 2008, le Gouvernement colombien a adopté une résolution garantissant la disponibilité d'opioïdes 24 heures sur 24 dans au moins une pharmacie de chaque département du pays.

495. En 2007, le Gouvernement péruvien a promulgué une série de lois visant à renforcer la prévention, les enquêtes et les poursuites concernant la criminalité organisée ainsi que le contrôle des précurseurs chimiques, notamment le décret n° 928, qui érige en infraction pénale les activités entravant l'éradication des cultures illicites. En 2008, le Gouvernement a en outre promulgué une nouvelle loi sur la confiscation civile des biens, qui doit permettre de saisir les biens acquis illicitement par les cartels de la drogue et les personnes impliquées dans des formes de criminalité organisée autres que le trafic de drogues. Une loi similaire a été présentée à l'Assemblée constitutionnelle équatorienne pour adoption.

496. En 2008, le Gouvernement de la région de Puno (Pérou) a adopté une résolution dans laquelle il proclamait que la feuille de coca faisait partie du patrimoine régional, culturel, médical et industriel et était un symbole du peuple quechua-aymara, et demandait d'arrêter l'éradication forcée du cocaïer dans cette partie du pays. Le Gouvernement péruvien a renvoyé l'affaire devant la Cour constitutionnelle, qui a déclaré la résolution anticonstitutionnelle.

497. Un certain nombre de pays d'Amérique du Sud accordent une attention particulière aux usagers problématiques de drogues. En décembre 2007, les autorités compétentes du Paraguay ont publié un programme national pour le traitement des usagers problématiques de drogues fondé sur l'expérience acquise par divers experts et institutions nationales et internationales participant à des programmes de prévention de la toxicomanie et à des programmes de traitement et de réadaptation des toxicomanes.

498. Selon le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, plus de 180 pistes d'atterrissage utilisées par les trafiquants de drogues ont été détectées dans le pays en 2007, dont la moitié ont été détruites au cours des opérations de répression. Conformément au plan national antidrogue 2008-2013, le Gouvernement a adopté une série de mesures visant à protéger son territoire et son espace aérien national de la contrebande de drogues. Ces mesures prévoient notamment la destruction des pistes aériennes non autorisées et l'installation d'un système de radar pour le contrôle de la circulation aérienne, en particulier dans les régions les plus touchées par le trafic, comme à la frontière avec la Colombie. Le Gouvernement a en outre imposé des restrictions sur l'utilisation des

aéroports pour les vols privés. La stratégie antidrogue prévoit également des mesures visant à associer davantage la collectivité à la lutte contre la drogue, notamment à la prévention du détournement des précurseurs chimiques, en coopération avec l'industrie chimique.

499. L'Organe note qu'en 2008, les Gouvernements de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de l'Équateur, du Paraguay et du Pérou ont participé à l'Opération "Ice Block", axée sur la surveillance du commerce des précurseurs des stimulants de type amphétamine. Il souhaite encourager les gouvernements des pays d'Amérique latine à rester vigilants à l'égard des envois de précurseurs chimiques et à adopter d'autres mesures pour renforcer les contrôles en la matière.

4. Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

500. D'après les estimations de l'ONUDC, la production illicite annuelle de cannabis en Amérique du Sud serait d'environ 10 000 tonnes, soit près de 25 % de la production illicite mondiale en 2006. Le Paraguay, dont la production illicite est estimée à 5 900 tonnes, est le premier pays producteur de cannabis de la région.

501. D'après les services de détection et de répression d'Amérique du Sud, la culture illicite de cannabis a lieu essentiellement dans des zones reculées et inaccessibles. Les groupes criminels organisés établis dans la région tirent parti du trafic lucratif du cannabis et participent souvent à d'autres types d'activités criminelles.

502. Le Brésil continue de signaler les plus grosses saisies de cannabis d'Amérique du Sud. En 2007, les autorités brésiliennes en ont saisi près de 200 tonnes. En 2007 également, la Colombie en a saisi 183,2 tonnes, soit la plus grosse quantité depuis dix ans. Au Pérou, les saisies sont restées relativement stables entre 2004 et 2007, s'établissant de 1,1 tonne à 1,5 tonne. En République bolivarienne du Venezuela, elles n'ont cessé d'augmenter depuis 2003; en 2007, les autorités du pays ont saisi plus de 25 tonnes de cannabis.

503. D'après la première étude comparative sur l'abus de drogues dans l'ensemble de la population réalisée dans six pays d'Amérique du Sud, les taux de

prévalence les plus élevés de l'abus de cannabis au cours de la vie ont été enregistrés au Chili (27,1 %) et les taux les plus faibles au Pérou (4,0 %). Au Chili, la prévalence au cours de l'année écoulée était nettement inférieure (7,5 %) et comparable à celle observée en Argentine (7,2 %). Selon l'ONU DC, après une croissance relativement modérée dans les années 1990, l'abus de cannabis a considérablement augmenté en Uruguay au cours de la période 2001-2007: la prévalence annuelle au sein de la population en général y a quadruplé, passant de 1,3 % en 2001 à 5,3% en 2007.

504. Selon l'ONU DC, la culture illicite du cocaïer a légèrement augmenté en Bolivie pour la deuxième année consécutive, s'établissant à 28 900 hectares. Elle s'est concentrée essentiellement dans les régions des Yungas et du Chapare, qui ont représenté respectivement 69 % et 30 % de l'ensemble des cultures illicites de cocaïer dans le pays. Dans la plus grande partie de la région du Chapare, les agriculteurs cultivent le cocaïer sur une superficie moyenne d'un *cato* (0,16 hectare), ce qui correspond à la superficie maximale autorisée aux termes d'un accord conclu en 2004 entre le Gouvernement et les associations de cultivateurs de coca de la région. En septembre 2008, le Gouvernement bolivien a signé avec les cultivateurs de cocaïer des Yungas un accord autorisant cette culture dans la région. L'Organe compte que le Gouvernement s'acquittera des obligations qui sont les siennes en vertu des traités lorsqu'il examinera la situation des cultures dans les Yungas.

505. Selon la Convention de 1961, la culture du cocaïer est illicite, sauf à des fins médicales, scientifiques ou industrielles données. La situation en Bolivie ne satisfaisant toujours pas à ces dispositions, l'Organe exhorte le Gouvernement, lorsqu'il se penchera sur la culture du cocaïer dans le pays, à tenir compte de ce qui précède et à ne ménager aucun effort pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention de 1961.

506. Une étude sur le rendement de la feuille de coca menée dans la région des Yungas en 2006 a confirmé que les cultivateurs de cocaïer employaient des techniques agricoles sophistiquées, recourant par exemple à des produits agrochimiques et à des systèmes d'irrigation mécaniques pour améliorer les rendements. En 2007, le Gouvernement bolivien a signalé l'éradication manuelle de plus de

6 200 hectares de cocaïer, soit 24 % de plus qu'en 2006. Quatre-vingt quinze pour cent des superficies éradiquées l'ont été dans la région du Chapare. En 2007, la production potentielle de cocaïne a augmenté de 9 % en Bolivie par rapport à l'année précédente, pour atteindre 104 tonnes.

507. La Colombie reste le plus gros producteur mondial de feuille de coca. En 2007, la culture illicite du cocaïer y a augmenté de 27 %, pour s'établir à 99 000 hectares. Elle a surtout augmenté dans les régions qui enregistraient de faibles rendements, comme sur la côte Pacifique, où l'on produit environ 2 600 kg de feuille de coca fraîche par hectare et par an. Dans les régions où la production est élevée, comme dans celle de Meta-Guaviare, dont les rendements sont environ quatre fois plus élevés que sur la côte Pacifique, la superficie consacrée à la culture illicite du cocaïer a légèrement diminué. En conséquence, en 2007, la production potentielle de cocaïne en Colombie n'a pas augmenté; elle représentait 600 tonnes, soit 10 tonnes de moins qu'en 2006.

508. En 2007, quelque 67 000 hectares de cultures illicites de cocaïer ont été éradiqués manuellement en Colombie et 153 000 autres hectares ont fait l'objet de pulvérisations aériennes. Les opérations d'éradication manuelle forcée ont été effectuées par des groupes mobiles d'éradication, avec l'aide de la police et de l'armée. Elles ont été entravées par des actes violents perpétrés par des groupes criminels qui ont utilisé des armes à feu et des mines antipersonnel pour protéger les cultures illicites.

509. Selon l'ONU DC, la culture du cocaïer a augmenté de 4 % au Pérou en 2007, pour s'établir à 53 700 hectares. Les cultures illicites ont progressé ces trois dernières années dans les régions frontalières avec la Bolivie. En 2007, la production de cocaïne au Pérou a été estimée à 290 tonnes, soit le niveau le plus élevé depuis 1999, qui représente 29 % de la production potentielle mondiale et une augmentation de 4 % par rapport à 2006.

510. D'après la DEVIDA, on observe depuis 2004 une augmentation alarmante des attaques perpétrées par des groupes armés et des trafiquants de drogues contre les agents chargés d'éradiquer le cocaïer illicite, en particulier dans les régions où la police n'assure pas une protection permanente. Au milieu de 2008, la Fédération péruvienne des cultivateurs de coca a

entamé une grève et demandé la suspension des activités d'éradication dans la région du Haut Huallaga. En 2007, les superficies éradiquées au Pérou ont diminué de 5 % pour s'établir à 12 072 hectares, dont 8 % ont été éradiqués volontairement et 92 % par la force. Au cours du premier semestre de 2008, 5 100 hectares de cultures illicites supplémentaires ont été éradiqués.

511. Les principaux itinéraires du trafic de la cocaïne continuent de relier les pays de la sous-région andine, dont la Colombie, aux États-Unis. Ces dernières années, la quantité de cocaïne d'Amérique du Sud introduite en contrebande en Europe via l'Afrique de l'Ouest a augmenté de manière spectaculaire (voir également les paragraphes 242 à 246 ci-dessus).

512. D'après Europol, les réseaux de trafiquants de drogues d'Amérique du Sud coopèrent dans le cadre de coentreprises provisoires établies en fonction des circonstances, faisant appel aux services de spécialistes de tous les secteurs concernés par leurs activités criminelles, qu'il s'agisse de chimistes pour la transformation de la cocaïne, de capitaines de navires, de pilotes d'avion, de passeurs expérimentés ou d'experts financiers spécialisés dans le blanchiment du produit du crime. Les organisations de trafiquants sud-américains tirent également parti de l'instabilité économique et sociale et de la faiblesse des mécanismes de contrôle des drogues dans certains pays d'Afrique. Elles ont établi des bases en Afrique de l'Ouest et créé de multiples entreprises pour justifier leur présence dans la sous-région et camoufler leurs activités criminelles et les liens qu'elles entretiennent avec des groupes criminels africains.

513. L'ONUDC estime que le taux d'interception des envois de cocaïne est actuellement d'environ 40 % au niveau mondial. En 2006, les pays d'Amérique du Sud ont représenté 45 % des saisies mondiales de cocaïne. Les grosses saisies restent concentrées dans un petit nombre de pays. En 2007, les saisies de cocaïne ont augmenté en Bolivie, au Brésil et en Colombie, et ont diminué en Équateur et au Pérou.

514. En Bolivie, les saisies de drogues ont suivi une tendance à la hausse amorcée il y a plusieurs années. En 2007, les saisies de chlorhydrate de cocaïne ont doublé par rapport à l'année précédente, pour atteindre 2,9 tonnes, et les saisies de cocaïne base ont triplé depuis 2002, pour s'établir à 14,9 tonnes. Conformément à la stratégie nationale en matière de

drogues pour 2007-2010, qui prévoit des mesures supplémentaires de lutte contre le trafic, les opérations antidrogue ont été encore renforcées. Au cours du premier semestre de 2008, les saisies de cocaïne ont augmenté d'un tiers par rapport à la période correspondante de 2007.

515. En Colombie, les saisies de chlorhydrate de cocaïne et de cocaïne base ont légèrement augmenté en 2007, pour s'établir à 181 tonnes, soit un quart de la production potentielle de cocaïne du pays. Les autorités colombiennes estiment qu'environ 80 % des drogues illicites qui quittent le pays sont acheminées en contrebande par voie maritime via le couloir du Mexique et de l'Amérique centrale, le couloir euro-africain et le couloir caribéen, dans cet ordre. La plupart des drogues sont acheminées clandestinement à bord d'embarcations rapides d'une capacité de 1 à 1,5 tonne. Comme par le passé, on a signalé que les trafiquants de drogues avaient eu recours à des embarcations submersibles. Davantage de drogues illicites sont acheminées par voie maritime que par voie aérienne. La contrebande d'un pays à l'autre se fait par voie aérienne (à bord d'aéronefs) plutôt que terrestre.

516. Au Pérou, après des saisies exceptionnelles de cocaïne en 2005 et 2006, les quantités saisies en 2007 n'ont atteint que 8,1 tonnes, soit environ moitié moins que l'année précédente. Cette diminution a été en partie compensée par une hausse des saisies de pâte de coca, qui ont atteint 6,3 tonnes. D'après l'ONUDC, environ 5 % de la production potentielle de chlorhydrate de cocaïne au Pérou est destinée au marché local. Le reste est introduit en contrebande en Amérique du Nord et, de plus en plus souvent, en Europe. Sur ces quantités, environ 40 % sont transportés par voie maritime, le reste passe essentiellement par les frontières avec l'Équateur, le Chili et le Brésil, dans cet ordre.

517. En 2007, les autorités brésiliennes compétentes ont saisi au total 18,2 tonnes de cocaïne, y compris de la pâte de coca. En Argentine, le trafic de feuilles de coca en provenance du sud de la Bolivie a augmenté. En 2007, la police argentine a saisi 44 tonnes de feuilles de coca et 3,3 tonnes de cocaïne à la frontière avec la Bolivie.

518. L'Équateur est touché non seulement par le trafic, mais aussi par le stockage de drogues, le détournement de précurseurs chimiques et, dans une certaine mesure,

la production de drogues illicites. Plus de 25 tonnes de cocaïne base et de chlorhydrate de cocaïne ont été saisies en 2007. D'après les autorités équatoriennes, le trafic de drogues et le blanchiment d'argent s'accompagnent d'une progression des autres formes de criminalité grave (vol qualifié, extorsion et enlèvements) qui déstabilisent l'économie nationale et portent atteinte à la sécurité.

519. Entre 2002 et 2007, les autorités de la République bolivarienne du Venezuela ont saisi en moyenne 35 tonnes de cocaïne par an. En 2007, les saisies de cocaïne ont totalisé 31,8 tonnes. Les pays européens, en particulier l'Espagne, ont été identifiés comme étant les principaux pays de destination d'environ 70 % des drogues transitant par la République bolivarienne du Venezuela. Le nombre d'arrestations pour trafic de drogues dans le pays a augmenté entre 2006 et 2007, passant de 809 à 4 150.

520. Le Guyana et le Suriname ne sont pas associés à une production importante de drogues illicites, mais ils sont utilisés comme points de transbordement de grandes quantités de cocaïne destinées à l'Europe et à l'Amérique du Nord, en partie via l'Afrique.

521. En Colombie, l'usage traditionnel de la feuille de coca est marginal et statistiquement insignifiant: la quasi-totalité de la production de feuille de coca est destinée à la fabrication illicite de cocaïne. Selon les estimations, les cultivateurs colombiens transforment la moitié de leur production de feuille de coca en cocaïne base afin de tirer un revenu plus élevé de chaque hectare cultivé. La dernière étape du processus de fabrication du chlorhydrate de cocaïne est en général effectuée par les trafiquants dans des laboratoires clandestins. Si plusieurs pays d'Amérique du Sud signalent régulièrement le nombre de laboratoires de fabrication de chlorhydrate de cocaïne détruits sur leurs territoires, c'est la Colombie qui en déclare le plus. Des 2 500 laboratoires clandestins détruits en Colombie en 2007, 11 % fabriquaient du chlorhydrate de cocaïne, les autres de la pâte de coca ou de la cocaïne base.

522. Le nombre de laboratoires clandestins de transformation de la feuille de coca détectés en Bolivie n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Entre 2000 et 2007, le nombre de puits de macération de la coca détruits est passé de 790 à 6 525 et le nombre de laboratoires de fabrication de pâte de coca et de cocaïne détruits est passé de 628 à 4 087. Les autorités

boliviennes ont détruit plus de 4 000 laboratoires de fabrication de pâte de coca et de cocaïne en 2007, et 2 000 autres au cours du premier semestre de 2008.

523. Au Pérou, 16 laboratoires clandestins de fabrication de chlorhydrate de cocaïne ont été détruits en 2007, outre plus de 600 laboratoires de fabrication de pâte de coca et de cocaïne base, ce qui confirme l'existence d'une capacité de production de chlorhydrate de cocaïne dans le pays. Au cours du premier semestre de 2008, 12 autres laboratoires de fabrication de chlorhydrate de cocaïne ont été détruits au Pérou. En République bolivarienne du Venezuela, 13 laboratoires clandestins de fabrication de cocaïne ont été démantelés en 2007 dans les États de Zulia et de Táchira, proches de la frontière colombienne.

524. Ces dernières années, la plupart des pays d'Amérique du Sud ont signalé une hausse de l'abus de cocaïne, qui découle probablement du trafic de drogues dans la région. Plusieurs pays de la partie méridionale de l'Amérique du Sud qui servaient auparavant de zones de transit des drogues illicites sont de plus en plus souvent utilisés pour la transformation des drogues. Cette situation a donné lieu à un accroissement, sur les marchés locaux, de l'offre de dérivés semi-raffinés peu coûteux de la cocaïne, tels que la cocaïne base et la pâte de coca. Ainsi, une évolution des caractéristiques de l'abus de drogues, notamment la consommation accrue de *paco* (pâte de coca), a été signalée par l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Uruguay.

525. La première étude comparative sur la consommation de drogues réalisée dans six pays d'Amérique du Sud a montré que le taux de prévalence moyen de l'abus de cocaïne au cours de l'année écoulée dans ces pays s'établissait à 1,4 %, soit 0,3 % de plus que la moyenne mondiale. La prévalence de l'abus de cocaïne variait entre 0,1 % et 2,7 %. Le taux de prévalence le plus élevé a été enregistré en Argentine, suivie par l'Uruguay, le Chili, la Bolivie, le Pérou et l'Équateur. Parmi les pays étudiés, c'est l'Argentine qui enregistre l'âge de la première prise de cocaïne le plus bas: 25 % des cocaïnomanes argentins ont 16 ans ou moins. En Argentine, en Équateur et au Pérou, 42 % à 46 % des cocaïnomanes présentaient des signes de dépendance à la drogue. La hausse de la consommation de cocaïne a entraîné une demande accrue de traitement dans la région. Selon l'ONUDC, les traitements pour abus de cocaïne, qui représentaient

48 % de l'ensemble des traitements pour problèmes de drogue en 2005, en représentaient 54 % en 2006.

526. La culture illicite du pavot à opium en Amérique du Sud représente moins de 1 % de la culture illicite mondiale. En Colombie, principal pays de culture illicite du pavot à opium dans la région, la culture est dix fois inférieure à ce qu'elle était il y a dix ans. En 2007, la superficie totale des cultures illicites de pavot à opium dans ce pays était de l'ordre de 700 hectares, ce qui représente une production potentielle d'environ 1,4 tonne d'héroïne. Par le passé, des sites de culture du pavot à opium de superficie réduite ont également été éradiqués au Pérou et au Venezuela (République bolivarienne du). En 2007, les autorités péruviennes ont éradiqué 28 hectares de pavot à opium au total.

527. En 2007, deux laboratoires de fabrication d'héroïne ont été détruits en Colombie. Les plus grosses saisies d'héroïne d'Amérique du Sud ont été effectuées en Colombie (plus de 500 kg), suivie par l'Équateur, la République bolivarienne du Venezuela et le Brésil. D'après certaines indications, l'héroïne découverte en Amérique du Sud pourrait également provenir d'Asie occidentale. En 2008, les autorités pakistanaises ont signalé que les trafiquants échangeaient de l'héroïne contre de la cocaïne dans le pays.

528. D'après les données les plus récentes de l'ONUDD, la prévalence annuelle de l'abus d'opiacés en Amérique du Sud est de 0,3 %, soit 0,1 % de moins que la moyenne mondiale. Le taux de prévalence annuelle le plus élevé de la région a été enregistré au Brésil (0,5 %), le taux le plus faible (moins de 0,1 %) en Bolivie et au Suriname. L'abus d'opiacés signalé dans la région concerne surtout l'abus d'opioïdes détournés de sources licites. L'Organe note avec préoccupation que, contrairement à d'autres pays d'Amérique du Sud, l'Uruguay enregistre une proportion élevée de femmes qui s'injectent des drogues; de ce fait, le nombre de cas d'infection à VIH parmi les femmes toxicomanes enceintes et parmi leurs nouveau-nés est en progression.

Substances psychotropes

529. Au cours de l'année écoulée, plusieurs pays d'Amérique du Sud ont signalé une hausse de l'utilisation non médicale des substances psychotropes, à commencer par les sédatifs et les tranquillisants. Ces pays, dont l'Argentine, se sont dits préoccupés par la

hausse de l'abus des "drogues du viol" que les auteurs d'agression sexuelle ou d'autres types d'agression administrent souvent à leurs victimes. Ce type de drogues, en particulier associé à de l'alcool, peut provoquer une perte rapide de la résistance, des troubles du jugement et une amnésie. L'acide gamma-hydroxybutirique (GHB), le flunitrazépam et la kétamine (substance non placée sous contrôle international) figurent parmi les drogues les plus couramment utilisées par les criminels à ces fins.

530. En 2007, le Secrétariat national antidrogue du Brésil (SENAD) a commencé une étude sur la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives (cannabis, cocaïne, amphétamines et benzodiazépines) et les accidents de la route dont l'objectif est de mesurer les incidences de la consommation de ces substances psychoactives sur les chauffeurs de véhicules privés et professionnels dans le pays.

531. En Argentine, la prévalence de l'abus de stimulants et de tranquillisants hors cadre médical au cours de la vie au sein de la population âgée de 15 à 64 ans s'établissait à 1,6 % et 3,6 %, respectivement. D'après la dernière étude sur l'abus de drogues en relation avec les admissions aux urgences en Argentine, les anxiolytiques, les sédatifs et les tranquillisants étaient les substances psychoactives les plus fréquemment consommées (après l'alcool et le tabac) chez les patients admis aux services des urgences des hôpitaux publics. Bien que certains pays d'Amérique du Sud, dont l'Argentine, le Chili et le Pérou, aient signalé une hausse de l'abus de MDMA (plus connue sous le nom d'"ecstasy") en 2006, les saisies de cette substance sont restées faibles dans la région.

Précurseurs

532. Des détournements à grande échelle de précurseurs chimiques continuent d'être signalés en Amérique du Sud. En 2007, plus de 14 000 tonnes de produits chimiques ont été saisies dans la région. L'acétone et l'acide sulfurique ont été les précurseurs placés sous contrôle international les plus fréquemment saisis. Entre 2000 et 2007, les saisies mondiales de permanganate de potassium, le principal produit chimique utilisé pour la fabrication illicite de cocaïne, ont représenté quelque 850 tonnes au total. Plus de 90 % des saisies de permanganate de potassium ont été

opérées en Colombie. L'Organe est préoccupé par le fait que les trafiquants ont trouvé le moyen de se soustraire aux mesures de contrôle internationales, par exemple en produisant illicitement du permanganate de potassium en Colombie, en détournant cette substance du commerce national ou en en faisant contrebande dans la région. Il prie à nouveau les gouvernements de tous les pays des Amériques de concevoir d'urgence des stratégies de lutte contre la contrebande de précurseurs chimiques dans la région où la cocaïne est fabriquée illicitement, en s'inspirant, le cas échéant, des expériences acquises dans le cadre du Projet "Cohesion" en ce qui concerne l'anhydride acétique en Asie centrale et occidentale.

533. L'Organe note que les importations d'éphédrine et de pseudoéphédrine ont considérablement augmenté ces dernières années dans certains pays d'Amérique du Sud, notamment en Argentine. Il est préoccupé par le fait que cette évolution pourrait être le signe que les organisations de trafiquants cherchent davantage à obtenir les produits chimiques essentiels dont ont besoin les laboratoires clandestins de méthamphétamine d'Amérique du Nord, en particulier du Mexique, et d'Amérique du Sud. En 2007, des saisies de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine ont été signalées au Pérou. En juillet 2008, les autorités argentines ont détecté un cas de détournement d'éphédrine à grande échelle et détruit un laboratoire de méthamphétamine dans le pays. L'Organe demande aux gouvernements de tous les pays d'Amérique du Sud de continuer de surveiller le commerce licite des précurseurs des stimulants de type amphétamine, notamment l'éphédrine et la pseudoéphédrine, sous forme de matières premières ou de préparations pharmaceutiques, pour empêcher le détournement de ces précurseurs des circuits licites.

C. Asie

Asie de l'Est et du Sud-Est

1. Principaux faits nouveaux

534. L'Organe a noté que d'importantes quantités de drogues illicites étaient introduites clandestinement en Asie de l'Est et du Sud-Est à partir de l'extérieur de la région, principalement du Canada et de pays d'Asie de l'Ouest. En 2007, les services de détection et de répression japonais ont signalé un certain nombre de

saisies concernant des envois de drogues, notamment de cannabis, de méthamphétamine et de MDMA, qui avaient été dissimulées dans des frets maritimes et aériens en provenance du Canada. En octobre 2007, la Chine a signalé sa plus importante saisie de drogues en provenance d'Asie de l'Ouest et les services de détection et de répression de la région autonome du Xinjiang en Chine ont saisi de l'héroïne et du cannabis dissimulés dans des envois en provenance du Kazakhstan et destinés au Canada. En 2007 également, la Thaïlande a signalé que la quantité d'héroïne provenant d'Asie de l'Ouest dépassait celle provenant du Myanmar, de la République démocratique populaire lao et de la Thaïlande. En mars et avril 2008, les agents des douanes de l'aéroport international de Hong Kong ont saisi une importante quantité d'héroïne qui venait prétendument d'Asie de l'Ouest, dont une partie a été saisie sur des passagers en provenance des Philippines et une autre sur des passagers en provenance d'Inde et des Émirats arabes unis.

535. L'Organe note que les gouvernements des États d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont continué de renforcer leur législation nationale en matière de lutte contre la drogue et amélioré l'accès aux services de traitement et de réadaptation pour les toxicomanes. La Chine a en particulier adopté une loi qui contient des dispositions sur le traitement et la réadaptation volontaires des toxicomanes dans des structures de proximité.

536. La pratique à risque consistant en l'échange d'aiguilles entre toxicomanes reste l'une des principales causes de transmission du VIH dans de nombreux pays d'Asie du Sud-Est. L'Agence australienne pour le développement international a lancé à Chiang Mai (Thaïlande), en avril 2008, le Programme régional de lutte contre le VIH et le sida en Asie pour aider à stopper la propagation de cette pandémie en Asie du Sud-Est par le biais d'actions de sensibilisation, de l'échange de connaissances et de partenariats stratégiques. Ce Programme, prévu sur huit ans, associe les gouvernements, des agences régionales, des organisations de la société civile et des réseaux de prévention de l'abus de drogues à la lutte contre la propagation du VIH lié à l'abus de drogues au Cambodge, en Chine, au Myanmar, aux Philippines, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam.

537. Les autorités nationales des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est continuent de signaler d'importantes saisies de drogues passées en contrebande par voie